

Norbert Pouvereau

LES BLESSURES DU CHÂTEAU DE CADILLAC



Association Saint-Blaise
Edition 1999 revue et augmentée
en 2018

Le contenu de l'édition 1999 a été intégralement respecté. Les ajouts dans le corps du texte sont inscrits dans des encadrés, avec une police de caractères de plus petite taille et la mention « *NDE* » (note de l'éditeur). L'appareil critique a été totalement remanié, complété tant en notes de bas de page qu'en annexes, et précédé de l'indication « *NDE* ». L'iconographie essentiellement de Ulysse Vergeron à l'origine a été abondée des clichés du studio Henri Manuel aimablement communiqués par Carine Bourgoïn, documentaliste de la médiathèque, de l'ENPJJ, Ecole nationale de prévention judiciaire de la jeunesse, 16 rue du Curoir, BP 90114, 59052 Roubaix Cedex 1.

Norbert Guillot

CHAPITRE I PROLOGUE

Vers la fin du XI^e siècle, un des Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, vraisemblablement Guillaume VIII, fit construire sur un mamelon de l'Entre-Deux-Mers, dans l'actuelle commune d'Arbis, une puissante forteresse que nous appelons de nos jours « *Château de Benauge* ». Situées dans la vallée de l'Euille¹, petit affluent de la Garonne d'à peine quinze kilomètres de longueur, sa source se situe à proximité de Targon - les énormes murailles assuraient la sécurité du pays qui leur avait donné son nom en étant une des pièces maîtresses d'un système fortifié qui s'ébauchait à l'époque pour la défense de l'Aquitaine et de sa métropole.

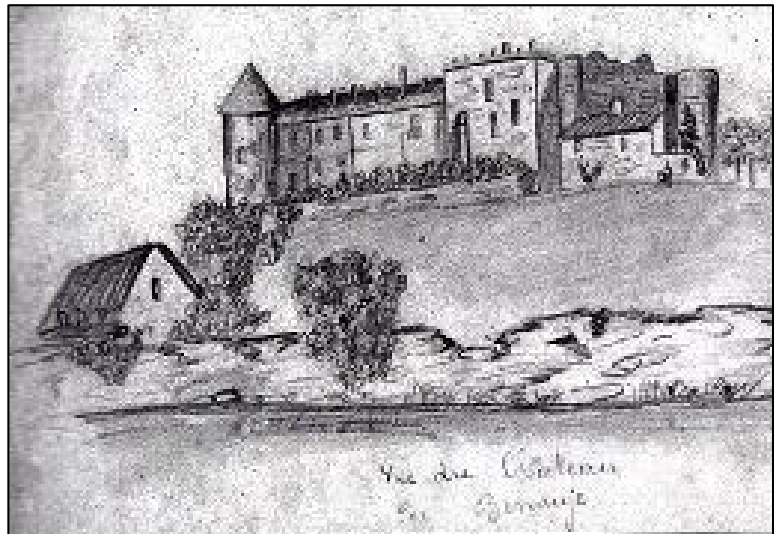
Le haut donjon dominait la vaste futaie qu'on appelait la Sylva Major qui coulait pratiquement tout le territoire entre Garonne et Dordogne. Composée essentiellement de chênes, de hêtres, de charmes, cette forêt constituait un ensemble presque impénétrable et servait de refuge aux malfaiteurs et bandits de Bordeaux.

A peu près à la même époque fut fondée dans la Sylva Major, en un lieu où s'achevaient de se désagréger les ruines d'un modeste château dit de Hauteville, à proximité d'un petit oratoire creusé dans le rocher jadis refuge d'un ermite, une abbaye qui devait devenir une importante étape sur la route de Compostelle. Le fondateur, l'abbé Gérard, ancien supérieur de l'abbaye Saint-Vincent de Soissons, eut une entrevue à Bordeaux en 1078 avec Guillaume VIII, en présence de nombreux seigneurs de la région, de notables et de religieux ; obtint, d'une part l'autorisation de construire son monastère, d'autre part toute une série de donations, de pouvoirs et d'attributions².

Il est probable qu'au cours de l'entrevue furent discutés les moyens d'assurer la protection des bâtiments abbaciaux et des religieux. Est-ce à la suite de cette rencontre que le duc d'Aquitaine décida la construction du château de Benauge sur la butte située providentiellement à proximité de l'abbaye ? Ou bien les murs s'élevaient-ils déjà sur le tertre d'Arbis ?

La première pierre de l'établissement religieux fut posée en mai 1080.

La seule voie naturelle d'accès à la puissante citadelle était constituée, depuis la vallée de la Garonne au sud, par la vallée de l'Euille, l'épaisseur de la forêt empêchant toute autre approche ou tout au moins présentant, pour celle-ci, d'énormes difficultés.



N.D.E. Château de Benauge, dessin à la mine de plomb par U Vergeron, arch privées Hervé Dorian.

¹ N.D.E., Ancienne graphie privilégiée par Norbert Pouvreau

² Abbaye de la Sauve-Majeure. *Caisse nationale des monuments historiques et des sites*. 1966 p 7 et 8.

Le duc Guillaume fit donc construire également au bord de la rivière, deux bastions dénommés, l'un « *le Château* », l'autre « *le Vergey* » ; le premier était situé sur un éperon rocheux à deux cents mètres du fleuve, l'autre en amont, à quatre ou cinq cents mètres plus loin ; les fondations du Vergey ont été révélées par la photographie aérienne. Chacun d'eux était construit en pierre sur le même modèle classique : un donjon dominant une basse-cour entourée de murailles monolithiques renforcées à chacun de leurs angles de tours circulaires.

Voici ce que dit J. d'Welles du *château* : « ... *le plateau du haut Cadillac s'achève par un haut promontoire à deux gradins escarpés. Sur le plus élevé, plate-forme reliée à la ville haute par un pont-levis lancé sur une faille du rocher, se dresse, comme sur un socle, la silhouette féodale du château et de son donjon bâtis autour du puits...* »³.

La soldatesque commise à l'attaque de la forteresse benaugeaise se heurtait d'abord aux deux ouvrages fortifiés qu'elle devait neutraliser avant de porter son effort sur le siège plein d'aléas des remparts d'Arbis.

Dans l'ombre du « *Château* », s'édifia progressivement une petite bourgade sans doute disparate qui s'appela Saint-Jean, comme la chapelle romane qui ne tarda pas à être érigée.

« *Le Château* », construit dès son origine pour retarder l'ennemi dont le but était le siège de « *Benauges* », devint ainsi naturellement le protecteur des villageois de Saint-Jean qui y trouvaient refuge en cas de danger.

Dès la construction des trois forteresses, le pays fut érigé en vicomté.

Très vite, dans le courant du XIII^e siècle, la bourgade perdit son appellation primitive qui fut remplacée par Cadillac (origine : Castellacum – Castelac -Cadillac)⁴.

Le premier seigneur de Benauges dont l'histoire ait retenu le nom d'une manière certaine est Guillaume Amanieu, vicomte de Benauges et de Bézaumes (1097) et de Almavina de Bézaume. Il était le fils d'Amanieu II d'Albret (+1050) et arrière petit-fils de Sanche IV Garcia, duc de Gascogne⁵.

À la tête de la vicomté vont se succéder les familles de Bouville, de Grailly, de Foix de Candale jusqu'à l'arrivée en 1587 de Jean Louis de la Valette, duc d'Epéron, époux de l'héritière de la terre de Benauges, Marguerite de Foix de Candale dame de Cadillac.

Il faut noter qu'à partir de l'automne 1154 Henri II Plantagenet, mari d'Aliénor d'Aquitaine, étant devenu roi d'Angleterre, toute la province et particulièrement Cadillac étaient devenues anglaises.

Au cours du temps, la Benauges subit les horreurs de la guerre ; la forteresse d'Arbis, complètement ruinée en 1253, fut reconstruite à partir de 1267 pour le vicomte Jean de Grailly, sénéchal de Guyenne. Les annales sont muettes au sujet de Cadillac sur les péripéties des opérations militaires de 1253 au cours desquelles Henri III d'Angleterre intervint en personne dans la révolte des seigneurs d'Aquitaine.

³ Jacques Boistel d'Welles (1883-1970)- *Cadillac. Le château des ducs d'Epéron*, Bordeaux, Bière, 1960, p. 34. Architecte en chef de la ville de Bordeaux (1925), on lui doit comme architecte, le parc Lescure (1938), la bourse du travail (1935), le bain douche de la Bastide et le monument commémoratif de Calixte Camelle (1927) et de nombreuses monographies historiques : *Le Palais Rohan*, Bordeaux, Delmas, 1954 ; *Le Grand Théâtre de Bordeaux. Naissance et vie d'un Chef d'œuvre*, Bordeaux, Delmas, 1954 ; *Monsieur Le Marquis De Tourny, Intendant De Guyenne À Bordeaux, 1743-1757*, Bordeaux, Bière, 1963 ; *Bordeaux*, Bordeaux, Nathan, 1972.

⁴ N.D.E. : Cela reste à confirmer. L'appellation Saint-Jean apparaît pour la première fois dans la charte accordée le mardi après la Pentecôte à Lalande par Jean de Grailly, Chevalier, Seigneur de Benauges & Cadillac, ainsi formulée selon la traduction de l'abbé Douhet en 1725 «*Sçachent que nous concedons à tous nos Habitans de nôtre Ville de Saint Jean, Diocèse de Bordeaux, les Libertés & Coutumes sous-écrites...* » Il s'agit bien de Cadillac si l'on en juge par les confirmations obtenues ultérieurement par les bourgeois de Cadillac et, notamment de Pierre de Grailly vicomte de Castillon et de Benauges (1315) et autre Jean de Grailly chevalier de Buch, vicomte de Benauges et Castillon, seigneur de Cadillac, 9 février 1366.

⁵ Abbé Boulanger, *Les seigneurs de Benauges des origines à la Révolution*, studio d'art, Lyon, 1954, p. 33

Dans la deuxième partie du XIII^e siècle, les ouvrages défensifs de l'Aquitaine étaient peu nombreux et en mauvais état. Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, chargea Jean I^{er} de Grailly de faire réparer les forteresses existantes et de faire construire des bastides. C'est ainsi que fut signée à Lalinde (Dordogne) en 1280, entre Pierre II⁶ de Grailly et les jurats, une charte relative à la construction d'une bastide à Cadillac.

La ville fut souvent impliquée dans les combats au cours de la guerre de Cent Ans et souffrit énormément de la piétaille jusqu'à la défaite des Anglais à Castillon en 1453. Cadillac pansa ses plaies et fit notamment réparer ses murailles et son château.

Précisons que Benauges avait été érigée en comté par Henri VI, roi d'Angleterre, en 1431.

De nouvelles épreuves attendaient la bastide : les guerres de religion sévirent de 1562 à 1598.

C'est dans cette période que naquit en 1567, dans « *le Château* », celle qui allait devenir comtesse de Benauges et dame de Cadillac, Marguerite de Foix de Candale.

A l'âge de six ans, Marguerite de Foix de Candale hérita des biens de la famille, son père, Frédéric de Foix de Candale, ayant été tué à Targem le 19 juin 1571⁷ au cours d'un engagement avec les troupes protestantes de Monsieur de Duras, sa mère, Marie de Montmorency, étant décédée le 12 octobre 1572, son frère, Henri de Foix de Candale, ayant trouvé la mort en mars 1573 au siège du fief huguenot de Sommières en Languedoc, et sa sœur, Françoise, ayant pris le voile.

Son tuteur, François de Foix de Candale, évêque d'Aire-sur-Adour, veilla sur son éducation, aidé de sa grand-mère la duchesse douairière et de sa tante duchesse de Montmorency.

Le 30 septembre 1577, elle avait onze ans, elle reçut dans le vieux château de Cadillac la reine mère Catherine de Médicis, la fille de celle-ci Marguerite de Valois femme du roi de Navarre Henri, le roi de Navarre lui-même et bon nombre de personnalités de la noblesse et religieuses.

Le 23 janvier 1581, elle reçut à nouveau la reine mère Catherine de Médicis et Marguerite de Valois.⁸

Le 8 février 1582, elle accueillit le roi de Navarre et son épouse. Henri était gouverneur de Bordeaux à l'époque. Le couple vint à Cadillac assister à la célébration dans l'église Saint-Blaise du baptême du troisième enfant de Charlotte de Foix cousine germaine du roi de Navarre.

Présentée à la cour, Marguerite fit la connaissance de Jean Louis de la Valette, duc d'Épernon, mignon du roi, auquel elle fut fiancée en 1587. Le mariage eut lieu la même année, le 4 août, à Vincennes. Par cette union, Marguerite était devenue duchesse et Jean Louis avait acquis les titres de Capitaine de Buch, comte de Benauges et seigneur de Cadillac. La ville connut alors une grande liesse, la libéralité du jeune couple ayant été considérable, mais les Cadillacais ne connaîtront leur nouveau maître que trois ans plus tard. En effet, les jeunes mariés écourtèrent leur lune de miel à Fontenay-en-Brie, le service du roi avait réclamé le duc

⁶ N.D.E. : C'est une erreur, c'est Jean de Grailly (+ 1303) qui signa la charte de 1280 et non son petit fils Pierre III (1285-1365). Celui-ci confirma la charte en 1315....

⁷ N.D.E. : (série GG1) son corps fut transporté à Cadillac où il fut inhumé le 19 juillet.

⁸ N.D.E. : Norbert Pouvère cite ici Jacques d'Welles op. cit. p 31. Les archives de Cadillac ont conservé la trace (série GG1) de l'arrivée à Cadillac du roi de Navarre et du frère du Roi accompagnés de la reine et de la princesse de Navarre (23 et 24 janvier). Dans la même série on trouve le baptême d'une fille de Louis de Foix, comte de Guron (ou Curson ?) et baron d'Eymet, et de dame Charlotte de Foix ; parrain : Mr de Gondrin ; marraine Marguerite de Valois, reine de Navarre.

en Normandie. Pendant que celui-ci guerroyait dans la province, Henri de Guise, à la tête des troupes de la Sainte-Ligue pénétrait dans Paris en mai 1588. La populace, acquise au duc Henri, se déchaîna pendant trois jours, les « *journées des barricades* », 12, 13 et 14 mai. Pendant ces excès l'hôtel d'Epernon fut mis à sac.

A moitié disgracié, Jean Louis de la Valette se retira à Loches où il leva des troupes ; il décida d'aller habiter Angoulême avec son épouse. Dans cette ville, il dut faire face à un soulèvement de la population dont il se tira méticuleusement.

Henri III fit assassiner Henri de Guise en décembre 1588. D'Epernon fut rappelé auprès du roi dont l'armée unie à celle du roi de Navarre marcha sur Paris. Le moine Jacques Clément assassina Henri III le 1^{er} avril 1589, avant de mourir celui-ci eut le temps de désigner son successeur : Henri de Navarre.

En désaccord avec les chefs catholiques au sujet du serment d'allégeance à formuler envers le nouveau souverain, Jean Louis de la Valette partit rejoindre sa femme en Angoumois. Henri IV le rappela. Il se présenta au roi avec trois cents fantassins, quatre cents arquebusiers, quatre cents officiers.

Mais Cadillac ne connaissait toujours pas son nouveau seigneur. Enfin, le grand jour arriva. Le 16 septembre 1590, le couple ducal entra dans la ville⁹ en provenance d'Astaffort, Une délégation de la jurade accueillit le duc et la duchesse à la porte nommée alors "*de Vernihaut*"¹⁰. Toute la population était sur le passage du cortège qui s'avancait au milieu des vivats, sous les guirlandes balancée par la brise d'ouest, dans une journée de fin d'été au sein de laquelle s'épanouissait la douce langueur du climat aquitain. Le vieux château, cinq fois centenaire, qui avait subi bien des assauts et qui portait de nombreuses balafres réparées à la hâte, abrita le duc et son épouse pendant quelques jours seulement : un ministre du roi se présenta bientôt portant un pli invitant d'Epernon à participer au siège d'Amiens.

Les cadillacais virent partir leur seigneur et sa femme avec regrets ; la jurade accompagna ces derniers jusqu'à la porte de l'Euille tandis que bourgeois, manants et habitants faisaient une haie d'honneur. Le duc laissa son épouse à Saintes¹¹ et rejoignit les troupes royales au siège d'Amiens.

Or, la duchesse était enceinte ; le 13 janvier 1591, elle donna le jour à un garçon, Henri de Foix de la Valette, plus tard duc de Candale¹².

Lors de son passage à Cadillac, d'Epernon, logé au château avec sa compagne avait pu constater la vétusté de la demeure féodale et l'état pitoyable des appartements où ils étaient

⁹ **N.D.E.** : Les archives de Cadillac (série GG1) décrivent cette entrée solennelle.

¹⁰ **N.D.E.** : porte Vernihau qui devint plus tard porte Ste-Anne, porte du Sud puis porte du collège (en raison du collège des Pères de la Doctrine chrétienne et de sa chapelle qui y étaient accolés au XVII^e siècle. Une pierre gravée rappelle cette fondation (Elle est posée près du mur d'enceinte). Désormais plus communément porte de l'horloge. Complète d'ardoises c'est en quelque sorte le beffroi municipal. On ne connaît pas l'origine du nom initial. Signalons cependant un consul du nom de Verny-haut, d'une famille d'émailleurs limousins, en 1533, selon M. Maurice Ardant. In-8 de .20 p. A. Nadaud.

¹¹ **N.D.E.** : Série GG1 op.cit., il dîna avec un ministre du roi de Navarre appelé Esperiaut, l'entretient fort pendant le dîner (29 septembre). « *Nota qu'icy peult avoir que marquis de Vilarselque omission, pour ce que Mme d'Espéron m'envoya en Comminges trouver Monsieur le..., et à mon retour j'allay trouver madame à Xaintes.* » (octobre).

¹² **N.D.E.** : La naissance fut fêtée comme il se doit : « *Feux de joie pour la naissance du premier enfant de Mme d'Épernon, survenue à Saintes le 13 janvier ; led. feu de joie est accompagné de procession générale, Te Deum et musique ; y assistaient : MM. de Prat, gouverneur ; de Peyrinier, juge général de la juridiction de Rions ; Despujoulx, juge, et les jurats Causserouge, Simonet, Bassiot de La Rivière, Jean Pisanes le marchand, et tout le peuple de Cadillac (3 février). Le 2e jour fut le jour de Penthecoste auquel advint un accident fort tragique à La Réolle, qu'est qu'encore que le temps fus là assez paisible, il survint ung si grand torrent d'eau qui empourta environ vingt-cinq ou trante brasses de la muraille de la ville et submergea de cent à six vingt personnes qui dançoient, et rampoit et démolissoit les maisons.* »

logés, scandaleusement indignes d'un des plus hauts personnages du royaume. Sa résolution de faire construire un sorte de palais conforme à son rang et à sa puissance a-t-elle pris naissance dans son esprit dans les jours qui ont suivi, avec l'image excitante qu'il pouvait se faire d'une splendeur architecturale en contraste avec les murailles délabrées et obsolètes du donjon de Cadillac ? Cette opinion semble tout à fait valable étant donné l'immense orgueil du personnage qui avait dû ressentir comme une offense le fait d'être contraint de loger dans une sorte de masure Sans nul confort, alors qu'il n'avait connu que les commodités et les magnificences des châteaux Renaissance'

Revenu dans l'état de guerre, le duc eut encore le temps de faire deux enfants à sa femme :

- Bernard de Foix de la Valette, plus tard duc d'Épernon, né en avril 1592 ;
- Louis de Foix de la Valette, plus tard cardinal, né le 8 février 1593. '

Mais la duchesse Marguerite avait eu un accouchement très difficile ; extrêmement affaiblie, elle résista cinq mois et mourut le 23 septembre 1593.

Pendant ce temps, le duc était en Provence, en opérations contre une armée d'inconditionnels de la Sainte-Ligue. ce fut d'ailleurs la fausse annonce de sa mort qui précipita le décès de son épouse¹³. Or, Marguerite de Foix de Candale avait été ensevelie dans la cathédrale d'Angoulême. Jean Louis de la Valette ordonna le transfert de la dépouille embaumée à Cadillac où elle fut inhumée provisoirement et discrètement dans le caveau des chanoines de l'église Sain-Blaise le 21 décembre 1593.

La cérémonie officielle des obsèques de la duchesse eut lieu le 18 août 1597 en présence du grand seigneur, de ses enfants, de sa suite ducal, de Madame de la Valette, la douairière, de M. de Joyeuse, du maire de Bordeaux, de Roquelaure, d'un grand nombre de gentilhommes, et de leurs dames, du chapitre de Cadillac et de tous les curés de Benauges. Et le corps de Marguerite de Foix de Candale retrouva la crypte des chanoines de Cadillac.

Au mortifiant souci de ne pas disposer d'une somptueuse demeure qui soit en conformité avec sa grandeur, s'était ajoutée, pour le seigneur, l'humiliante obligation de solliciter le chapitre afin d'obtenir de celui-ci l'acceptation d'abriter les restes de son épouse dans son caveau. La nécessité de construire un mausolée va rapidement s'imposer avec celle, ancrée dans son esprit, du château ducal. Mais il va lui falloir attendre encore plusieurs mois avant que ne commencent les premiers travaux.

Il n'existe aucun plan relatif au château et au mausolée. Cet ensemble de dessins géométriques a été vraisemblablement brûlé le 7 décembre 1793 à Cadillac lors de l'espèce d'autodafé nommé « *brûlement des titres féodaux* ». La populace déchaînée s'en est donnée à cœur joie dans un immense brasier sur l'actuelle place du marché. Ainsi disparurent toutes les archives relatives aux deux monuments.

En l'absence de documents, une des premières questions qui vient à l'esprit est la suivante : quel est donc le nom de l'architecte qui traça les plans du château ?

La plupart des historiens qui se sont penchés sur l'étude de l'édifice ducal ont admis que l'architecte n'est autre que Pierre Souffron, seigneur du Cros, ingénieur et architecte de la maison de Navarre.

Une thèse, à moitié formulée sous la plume de Charles Braquehaye soulève une autre hypothèse : « *...les deux architectes qui ... auraient construit et décoré la résidence du duc d'Épernon, ce sont Pierre Souffron et Jean Langlois. Peut-être faudra-t-il leur substituer celui*

¹³ N.D.E. : La série GG1 relate l'évènement : Transport par eau du corps de Mme d'Épernon, accompagné de M. de Macé, M. de Campagnol, M. de Bordes, Mlle de Perne et plusieurs autres (21 décembre) et inhumation de lad. dame faite en secret dans le caveau sous le chœur de l'église, entre 7 et 8 heures du soir (27 décembre) dans l'attente du mausolée que fera plus tard construire son époux pour abriter leurs deux sépultures.

de Pierre Biard qui serait en même temps l'architecte de la chapelle Saint-Blaise, Souffron et Langlois n'auraient été que les conducteurs de l'œuvre conçue Par Pierre Biard ¹⁴»

Cette thèse est séduisante

Rappelons les deux humiliations que le duc a endurées :

- le fait de ne pas posséder une demeure en harmonie avec son rang et son orgueil ;
- le fait que la famille d'Epéron ne dispose pas d'un caveau ducal et d'avoir été obligé lui, un des premiers personnages du pays, de demander à l'abbé de Saint-Blaise l'autorisation d'inhumer le corps embaumé de son épouse dans la crypte des chanoines sous le maître-autel.

A partir de septembre 1590, aux périodes de calme au milieu des engagements guerriers, il a tout le temps de ruminer ses mortifications. La décision de faire construire une demeure ducale germe vite dans son esprit. Obligatoirement, il ne peut se dispenser d'en parler avec le roi ; celui-ci le conforte dans son idée, car c'est un moyen d'affaiblir un personnage trop remuant par son éloignement du Louvre, par son endettement à la suite d'emprunts considérables. La subtilité du monarque va jusqu'à offrir au grand seigneur les services d'un de ses architectes parfaitement qualifié pour le grand œuvre, Pierre Biard, « *architecte et sculpteur du Roy* », peut-être même sous les conseils d'un des membres de la fameuse famille d'architectes, Du cerceau¹⁵.

Voici ce qu'on peut lire dans l'ouvrage de Guillaume Girard, historiographe et secrétaire du Duc, dans son ouvrage « *La vie du duc d'Epéron* ».

« Comme elle (Sa Majesté) croyait que le duc était des plus accommodés elle le pressa tellement qu'en sa présence elle lui fit tracer un plan pour Cadillac, lui fit faire un état de toute la dépense et lui fit donner parole par un de ses architectes, qu'il le lui rendrait fait et parfait pour cent mille écus »¹⁶.

D'Epéron a donc les services d'un architecte du roi. Comment ne pas en déduire qu'il s'agit de Pierre Biard ?

D'ailleurs, dans l'ouvrage « *Désignation des trésoriers de France* », on trouve ces mots concernant Souffron : « ... conduisant le bastiment de Cadillac » ; celui-ci n'aurait donc été que l'auxiliaire de Pierre Biard, autrement dit le conducteur des travaux. Le remplacement de Souffron par Gilles de la Touche au début de 1604¹⁷ 8 conforte cette opinion.

Pierre Biard se met rapidement à l'œuvre : d'abord, reconnaissance du site et son relevé topographique qui nécessitent peut-être même, pour le créateur, plusieurs voyages à Cadillac ; puis établissement des ébauches, des schémas, des diagrammes, des plans, des épures, des courbes, des graphiques,... Combien pour le gigantesque édifice ? Des milliers, qui demandent plusieurs années de travail. Pendant ce temps, Pierre Souffron est à Toulouse où il dirige divers travaux, notamment ceux du « *pont de la Cité* ».

¹⁴ Charles Bracquehay, *Les artistes du duc d'Epéron*, 1897, Bordeaux, p 61.

¹⁵ **N.D.E.** les Ducerceau constituent effectivement une lignée d'architectes de Henri III à Louis XIII, Jacques 1^{er} (1515-1585), architecte, eut trois fils, tous trois architectes :

a-Baptiste (1544-1602), père d'un Jean (1585-1649), également architecte

b-Jacques deuxième du nom (1550-1614),

c-Charles Androuet du Cerceau (mort en 1606), Il a construit le pont Henri IV, père de René Androuet du Cerceau, également architecte.

Adolphe Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, Généalogie des Androuet du Cerceau, Henry de Geymuller, *Les Ducerceau, leur vie et leur œuvre d'après de nouvelles recherches*, éd. Jules Rouam, Paris 1887.

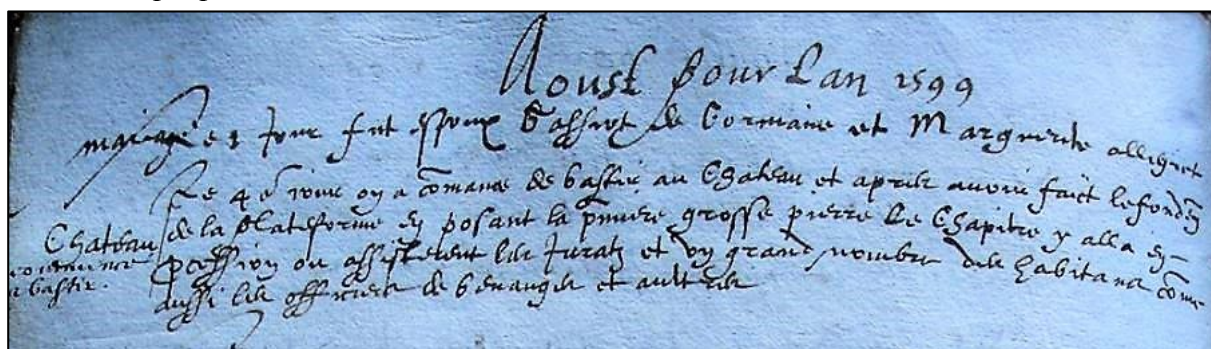
¹⁶ G. Girard, *La vie du duc d'Epéron*, édition 1655, p 196.

¹⁷ J. d'Welles, op.cit. p 37.

Là-dessus arrive le deuxième projet et, si nous ne disposons d'aucune pièce officielle concernant l'accord au sujet du château, concernant le mausolée que la révolution détruisit en novembre 1792, nous disposons au moins du libellé de la convention signée le 3 septembre 1597 à Bordeaux « *entre le duc d'Epéron et Pierre Biard, architecte... en présence de Pierre Meilan, sieur de Sainttonys, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et intendant des finances de France, de Ramond de Forgues, secrétaire du dict seigneur et duc et Loys de la Grange, aussi secrétaire du seigneur duc...* » Cette convention figure dans les archives de l'Art français et fut découverte par M. Communay en 1885.

A notre avis, ce contrat prouve que d'Epéron était déjà en relations avec Pierre Biard depuis longtemps.

Le chantier double commence dans les premiers mois de 1598. Le chapitre assiste à l'établissement de l'assise. Dix huit mois plus tard, le 4 août 1599 « *...la première pierre au dessus de cet établissement est posée en grande cérémonie. Le chapitre de Saint-Blaise s'y rend en procession accompagné des jurats et des officiers de Benauges suivis d'un grand concours de peuple.* »¹⁸

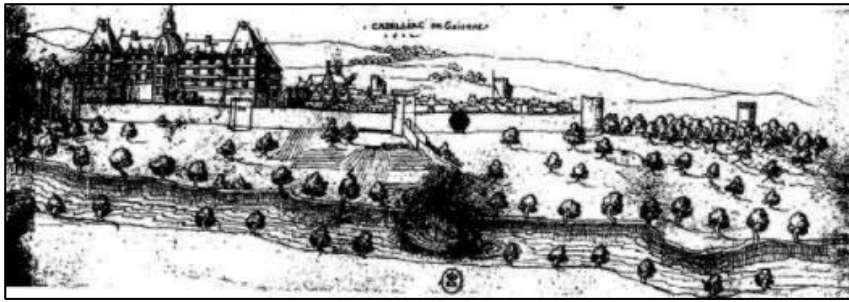


N.D.E. : AM Cadillac série GG2, registre, août 1599

Comme on peut le constater ci-dessus, la transcription de J. d'Welles n'est pas tout à fait littérale, il faut lire à partir de la 2^e ligne « *...on a commencé de bastir au château et après avoir fait les fondements en posant la première grosse pierre de la plate forme le chapitre y alla en procession où assistèrent les jurats et un grand nombre des habitants comme aussi les officiers de Benauges et autres...* ».

Il faudra près de trente ans pour terminer complètement l'immense demeure. Un dessin daté de 1612, dû au crayon de Jean du Viert, montre le château faisant face à la Garonne - c'est une composition, bien sûr. Mais ce qui est remarquable, c'est l'absence des ailes. En cette année 1612, la construction de celles-ci n'était même pas commencée.

¹⁸ J. d'Welles, op.cit. p 37



N.D.E. : Archives historiques de la Gironde, 1904, n°39, p 29, pl XXXVIII, original à la BN, Vx 23, f° 278-279.

Dessin à la plume de J. du Viert, 370x120, légendée Cadillac en Guienne 1612. Vue prise depuis la rivière. De gauche à droite, la porte de l'Euille, le château, la porte de la Mer, la tour d'angle sud-ouest ; A droite du château, la collégiale Saint-Blaise, la tour d'angle sud-est et la porte de l'horloge.



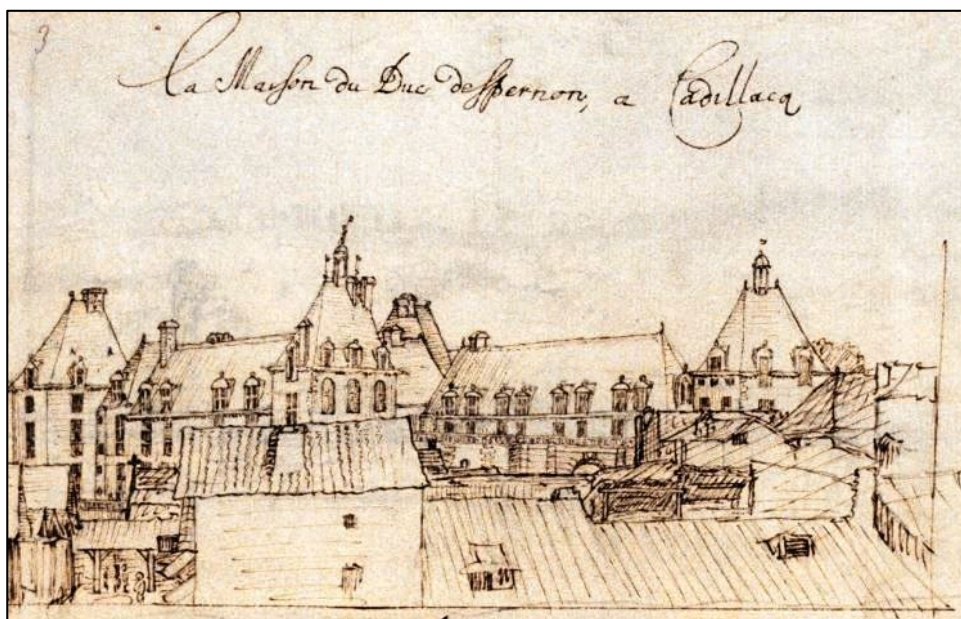
N.D.E. : Archives historiques de Gironde, 1904, n°39, collection des dessins originaux du XVIIe, Pl XX, p 25. Original bibliothèque de Vienne, Atlas Blaeu, tome V, pl 22.

Dessin à la plume et à l'encre de chine, de Hermann Van der Hem 315x194.

Vue prise de la rivière. A gauche, la tour d'angle nord-ouest de l'enceinte. Au centre, le château. A droite, la ville avec la porte de la Mer et la collégiale de Saint-Blaise.



N.D.E. : Archives historique de la Gironde, 1904, n°39, pl XXII p 25, 160x106, Hermann Van der Hem (1619-1649), tiré de la BNF, département Estampes et photographies, collection Destailleur, Est Reserve VE-26 (N) t 9 f°74, légendée : la maison du duc d'Epéron, dessins à la plume et encre brune daté du 27 août 1638. L'artiste semble ici avoir étudié la porte d'entrée donnant sur la cour avec ses deux colonnes de chaque côté et un fronton demi circulaire. Le dessin ci-dessous porte la même date.

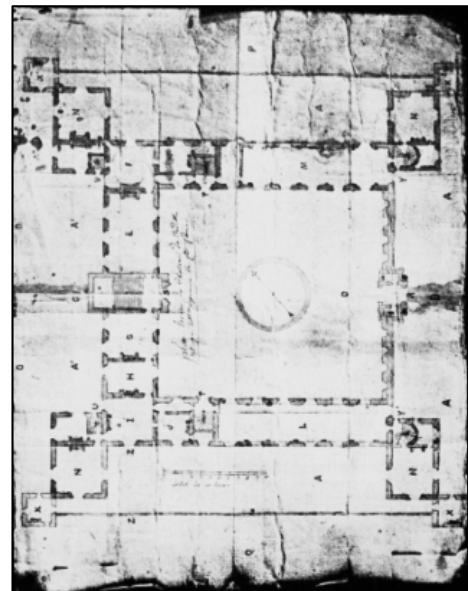




N.D.E. : AHG, 1904, n°39, planche XXI, Hermann Van der Hem (1619-1649), la maison du duc *despernon* [sic] à Cadillacq [sic], 3 juin 1639, Dessin à la mine de plomb ; 262x160, Original BNF, département Estampes et photographie, Est Réserve VE-26 (N) collection Destailleur t 9, f°76. L'auteur à son arrivée à Bordeaux n'avait pas vingt ans. Il y mourut, le 2 juin 1649, âgé de trente ans.

On aperçoit bien ici les deux ailes et au premier plan le mur de clôture de la cour remplacé plus tard par la conciergerie. Au centre porte d'entrée rectangulaire avec deux colonnes de chaque côté et un fronton demi circulaire ; des deux cotés les deux ailes : orangerie et jeu de paume, château avec donjon dont le toit est à contre-courbes.

Vieux plan du château tel que le duc d'Epéron le fit faire, sd, cliché U. Vergeron





Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epemon, (1554-1642)
N.D.E. Anonyme français XVII siècle, huile sur bois (0,32x0,22m), Photo (C)
RMN- Château de Versailles cote cliché n°85-001725, Daniel Arnaudet / Gérard
Blot

CHAPITRE II LE CHATEAU

Les pages qui suivent présentent un essai de reconstitution de la demeure du duc d'Epéron tenant compte de ce qui subsiste de l'architecture originelle et des maigres documents écrits.

Le texte adopte, d'une manière générale, le présent de l'indicatif. Il aurait semblé plus logique d'adopter l'imparfait ou le passé simple de l'indicatif. Nous pensons que le présent place de meilleure façon le lecteur en présence de l'aspect de la somptueuse résidence cadillacaise et lui permet une représentation plus précise de celle-ci. Les personnes qui nous feront l'honneur de nous lire voudront bien tenir compte de ces précisions.

La forme du château est celle d'un U ouvert sur l'actuelle place du marché. La base de ce U est constituée par le grand corps de bâtiment principal, les deux branches étant composées d'édifices imposants mais plus déliés. L'ensemble est bordé, à l'ouest, par la ville, au nord par un jardin d'agrément, à l'est, au-delà de la rive droite de l'Euille, par un parc. Nous allons nous intéresser tout d'abord à l'apparence extérieure du bâtiment puis nous porterons notre attention sur son intérieur.

En premier lieu, concernant l'ancien castel cadillacais, il ne semble pas que celui-ci constitue une gêne pour la nouvelle construction car il devait être situé en avant de celle-ci, au bord de l'Euille, entre la douve actuelle du sud-est et la porte de Benaugue, la présence, le long de la rivière, d'un vieux bâtiment carré, voûté et fortifié, confortant cet emplacement.

En quelle année est-il abandonné ?

L'avocat Pierre Bergeron¹⁹, qui visita Cadillac en 1612 nous donne cette réponse approximative dans la relation qu'il a écrite d'un long voyage en Italie, Provence, Midi, Espagne, Guyenne : « ...on voit encore les restes du vieux château²⁰ ». On peut donc affirmer qu'en 1612 le vieux castel ne sert plus pour l'habitation.

Le témoignage de Pierre Bergeron est succinct :

« *Le dessin (du château) est de quatre et grands pavillons accompagnés de trois corps de logis et terrasse au devant. De cela, il n'y a que deux pavillons de fait et un corps de logis entre deux avec deux avances au bout des pavillons.* » En 1612, après plus de dix ans de travaux, l'avancement de l'ouvrage est donc loin de sa fin.

« *Le bâtiment est fort bien entendu au reste et fort logeable en ce qui est fait, entre autres de très belles offices.....à coté de l'un de ces pavillons une très belle terrasse à degrés* » Une seule terrasse est donc terminée.

« On voit là deux grands et énormes bassins de fontaine qui sont de marbre et ont été tirés des cloîtres et abbayes du sieur d'Epéron. » Un de ces bassins est situé probablement dans la cour.

Les autres voyageurs ne sont pas plus prolixes.

¹⁹ Pierre Bergeron est né à Paris en 1550. Ses publications traitent surtout de ses voyages à l'étranger, la plupart inédites ; les manuscrits sont à la Bibliothèque Nationale.

²⁰ *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, F.G. Pariset, *La Guyenne vue par Pierre Bergeron en 1612*, 1955 . p. 237.

Ainsi, de l'auteur de la description en latin *Cadillacum, Vernacule Cadillac* extrait de l'album *ex officine Joannis Janssoni : Theatrum exhibens celeberrimas Galliae Helvetiae urbes*, en 1630, on relève ceci : « Dans toute la France aucun château ne peut même à peine le dépasser²¹...fondements élevés sur des pierres de tailles puissantes... la toiture....est faite de lames de plomb et l'eau des pluies est conduite à des citernes par des canaux du même métal. » Ce voyageur de 1630 ne fait même pas mention des ailes qui pourtant sont construites.

Voici ce qu'a vu Abraham Goellnitz consigné dans son ouvrage *Itinerarium Belgico Gallicum* en 1643.

« Extérieurement, sur une base carrée de pierres dures, s'élève l'édifice flanqué de quatre pavillons décorés à égales distances de fenêtres symétriquement disposées le sommet des murs est revêtu de lames de plomb, il y a des canaux de plomb qui reçoivent les eaux pluviales et les rejettent au large. » Comme l'auteur précédent, Goellnitz est muet sur les ailes.

Un quatrième voyageur en 1659 nous donne plus de détails ; c'est l'abbé Jean Le Laboureur.²²

Dans son rapport, nous apprenons que Cadillac est « serrée et sale et où il n'y a rien de beau que la face des maisons qui regarde la place de l'avenue du château.²³ » Concernant celui-ci : « c'est un très grand corps de logis avec deux ailes qui font deux galeries, et flanqué de quatre gros pavillons qui font chacun un appartement complet. Au milieu du corps de logis est un fort grand escalier qui n'est point à jour, à cause du poids qu'il a à soutenir, mais qui est large et aisé, tout de pierre dure ; il finit en dôme et fait comme un cinquième pavillon, sinon qu'il est un peu plus en clocher....La porte est au milieu qui est un peu basse pour un si grand palais, mais on voit pour le reste des deux colonnes de pierres dont elle est accostée qu'on avait un grand dessein de portail... le duc d'Epemon... se contente-t-il d'y faire mettre des piédestaux pour des figures au dessus de ce portail ; et le long de toute sa muraille, qui est fort épaisse, est une galerie en balustrade... La cour est carrée et pavée, et le long des deux ailes sont deux galeries soutenues de colonnes, par lesquelles on peut aller sur les deux terrasses qui règnent au dehors des deux ailes »

De tous les témoignages, textes ou croquis, dont nous disposons celui qui précède est le seul qui nous -permette d'imaginer l'enfilade des colonnes sur lesquelles repose chaque édifice des ailes. Les quelques dessins que nous possédons, exécutés de l'extérieur, en particulier celui du 3 juin 1639 d'un auteur anonyme, ne permettent pas de voir les colonnes que cache le mur de clôture.

Grâce soit rendue à l'abbé.

²¹ J. d'Welles, op.cit. p 53.

²² J. Le Laboureur naquit à Montmorency (Val d'Oise). Auteur précoce, il publia divers ouvrages dès 1841, notamment une *Relation du voyage de la reine de Pologne*, en 1644 ; c'est le récit au cours duquel la maréchale de Guébriant accompagnait la princesse Marie de Guyenne auprès du roi Ladislas IV son mari. Avec encore la maréchale, il entreprit un voyage à travers la France par la Beauce, la Touraine, le Poitou, l'Aquitaine, le Périgord, le Langue, le Lyonnais, la Bourgogne, la Brie. Son journal rapporte les événements de ce long périple au cours duquel la maréchale mourut à Périgueux. Dans les pages de ce témoignages, on trouve notamment un passage au château de Cadillac. Il mourut en 1675. On lui doit diverses œuvres à caractère historique.

²³ *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, J. Marchand, *Un voyage en Bordelais d'après le journal inédit de J. Le Laboureur*, 1953. p. 144.

L'émotion que ressentit Le Laboureur à la vue des ailes « *soutenues de colonnes* » fut sans doute profonde ; nous lisons en effet : « *Il faut avouer qu'il n'y a rien en France ni de si beau ni de si hardi, car il n'y a point de particulier qu'on crut capable de fournir à l'accomplissement d'un si grand dessein comme est celui de faire deux pièces de cette qualité, longues de plus de trente toises (plus de soixante mètres) , et large de seize pas (une quinzaine de mètres) toutes de pierre de taille et pavées de même, élevées depuis les fondements qui sont très profonds, parce que la situation du château est fort basse jusques à hauteur de la cour et des-galleries, d'où l'on y entre de plain-pied'* Tout au long de ces deux terrasses et aux deux bouts, il y a une muraille avec une balustrade aussi de pierre, un peu plus haute qu'elle ne devrait être pour la vue mais je crois qu'on l'a voulue ainsi pour la défense du château. Il s'en faut un peu reculer pour admirer la belle vue qu'on aperçoit, particulièrement de celle qui est à main gauche en entrant, qui a pour objet général une prairie à perte de vue un cours planté d'ormes de même grandeur et de même façon de celui de Paris, le canal de la Garonne, tout cela à deux portées de mousquet, et au delà un château appartenant au sieur de Calvimont²⁴ et un pays plat de plus de quatre lieues d'étendue : voilà la pleine vue ; et du bout, on conduit la Garonne le long d'un coteau et de la même plaine, l'espace de plus de deux lieues du côté de Bordeaux... L'autre terrasse règne sur le parc dont elle n'est séparée que de la largeur d'un fossé fort large, et dans lequel reflue un ruisseau qui descend du parc, par le bout d'en bas de cette galerie, dans un canal qui le conduit à la Garonne et qui s'enfle de telle sorte qu'il remonte jusque dans ce côté des fossés et qu'il est capable de porter de très grands bateaux à voiles. C'est une chose singulièrement belle, que la profondeur du parc en comparaison de cette galerie et de la hauteur des beaux arbres qui la surpassent à cause de la fertilité de la terre qui les nourrit et d'où l'on sent une for gracieuse humidité. »

Observons que toutes les informations dont nous avons pris connaissances, sauf celles de J. Le Laboureur, sont extrêmement maigres et imprécises sur l'aspect extérieur du château. Les voyageurs ont été attirés surtout par l'intérieur et nous lirons plus tard leurs appréciations qui nous diront leur émerveillement.

En nous appuyant sur les textes qui précèdent et sur l'aspect actuel du massif édifice mutilé que ni le temps ni les hommes n'ont pu éradiquer, nous allons tenter de restituer l'image que représentait jusqu'à 1737 le monument de Cadillac.

Les vastes sous-sols des corps du logis principal furent établis sur l'étage profond du mamelon rocheux cadillacais. « *Le sol dallé de l'étage bas* »... fut ainsi fondé « *à trente cinq pieds au dessus du fond de la douve, à quinze pieds au-dessous du pavé de la cour.* »²⁵

Aucun document officiel ne précise à ce jour la date de commencement des travaux. Charles Bracquehay assure « *Ce fut en 1598 que furent jetés les fondements de ce grandiose édifice.* »²⁶ J. d'Welles suit l'illustre érudit : « *Pierre Souffron établit dès 1598, sur ce gradin inferieur, le sol dallé de l'étage bas du corps principal.* » Ces deux célèbres lettrés s'appuient sur les affirmations du secrétaire du duc d'Epéron Guillaume Girard : « *Son arrivée (du duc) en ce pays-là, lui donna l'occasion de passer en Gascogne pour voir les progrès du bâtiment dont il avait dès l'année 1598, jeté les premiers fondements à Cadillac.* »²⁷ A Cadillac, on lit aussi : « *le 4 août 1599... on a commencé à bastir au château et qu'après avoir faict les fondements de la plate forme en posant la première grosse pierre, le chapitre y alla en*

²⁴ **N.D.E.** : Norbert Pouvereau ne s'étend pas sur l'identité de ce Calvimont serait-ce, mais sous toute réserve, Jean Calvimont sieur de Larroque ???

²⁵ J. d'Welles op. cit., p 34.

²⁶ Ch. Bracquehay, op.cit., p 3

²⁷ G. Girard, *La vie du duc d'Epéron*, Amsterdam, 1736, t 3 p 197.

procession où assistèrent les jurats, et un grand nombre d'habitans come aussy les officiers de Benauge et d'autres. ²⁸»

Si l'on se base sur les dates ainsi avancées, il se serait donc écoulé au plus dix huit à vingt mois entre le moment où les travaux pour la construction des sous-sols furent entrepris et la pose de la première pierre du corps de logis principal. Or, l'aménagement de la pointe de relief cadillacaise à deux paliers a demandé certainement un temps considérable en travaux de terrassement avant d'y établir les sous-basements qui se développaient sur près de deux cents mètres (l'aile ouest n'en possédait pas, mais le pavillon de bout à l'ouest, près de la place, du marché, en était muni). Le volume de terre, de pierres extirpées de l'éperon rocheux fut sans nul doute très important et demanda plusieurs mois, alors que les seuls outils en usage étaient la pelle et la pioche et que les engins pour l'enlèvement des gravats étaient les seuls tombereaux hippomobiles. L'immensité et le caractère hautement technique des puissants sous-sols, la parfaite construction des voûtes en berceau, la qualité des pierres utilisées et leur solidité frappent aujourd'hui encore le visiteur qui peut se demander devant la démesure de cette architecture du XVII^e siècle, l'importance du nombre des bâtisseurs et la durée des travaux. Pour ces derniers dix huit à vingt mois ? A l'évidence, c'est un temps ridiculement court pour mener à bien la finition de l'énorme sous-bassement.

A notre avis, deux hypothèses sont seules possibles :

- ou le sous-sol a été construit par fractions, l'achèvement de la première de celles-ci ayant permis la pose de la première pierre de l'avancée centrale puis du corps principal à droite ;
- ou les travaux concernant le sous-sol ont commencé bien avant 1598, peut-être dans le courant des années 1592, 1593, 1595, 1596, le duc ayant constaté la nécessité de remplacer le vieux château moyenâgeux en 1590, étant entendu que les premières opérations indispensables furent les relevés topographiques.

Cette partie du château²⁹ contenait les magasins, la boulangerie avec son four, les cuisines, les offices, les réserves, des forges, des fonderies, des ateliers de marbrerie, de menuiserie et, à partir de 1632, un atelier de tapisseries dirigé par Claude de Lapierre qui y fabriqua de 1632 à 1637³⁰ au moins la fameuse tapisserie composée de vingt deux pièces dite, *Histoire de Henri III*, selon Charles Braquehay, cette tapisserie décora l'église de Saint-Cloud vers 1636. La seule pièce connue, *La bataille de Jarnac*, sur les vingt deux fabriquées, était en possession à la fin du XIX^e siècle du baron Jérôme Pichon.

L'atelier de Claude de Lapierre fonctionna jusqu'en 1637.

Le gros œuvre des sous-sols est à peu près intact de nos jours, la qualité exceptionnelle de la pierre, le parfait de la finition ayant résisté au temps et aux hommes.

Les terrasses sont comblées de matériaux divers dont un des composants vient du vieux castel démoli progressivement selon les besoins, à commencer par les murailles extérieures sur la place.

Sur cette base forte, un massif corps de logis orienté nord-est nord-ouest présente, au centre un pavillon en saillie que domine, à vingt trois mètres du sol de pavés un élégant dôme à l'italienne décoré d'une large lucarne à meneaux ; « ...il y a un escalier au milieu... et en haut de cet escalier, en montant à la lanterne, le cabinet du sieur d'Épernon ³¹ »

Les façades du pavillon central ont quelques différences :

- celle sur la cour est à deux étages ; à son rez-de-chaussée un grand perron en tronc de pyramide à degrés précède la porte d'entrée dominée par deux voussures avec un évidement

²⁸ Archives de Cadillac précitées.

²⁹ J. d'Welles op. cit., p 143.

³⁰ On doit ces commentaires à Charles Braquehay, op.cit. p 82 à 115.

³¹ F.G. Pariset, op.cit., p 237.

entre les deux qui expose, dans l'axe de la porte, les armoiries jointes des Nogaret de la Valette et des Foix de Candale, les évidements verticaux présentent chacun une niche qu'orne un vase décoré sur un support aux stries sinueuses ; une haute fenêtre à double meneaux éclaire chaque niveau, celle du premier étage est précédée d'un charmant balcon à balustres soutenu par cinq consoles aux griffes vigoureuses ; une lucarne gracieuse est incrustée dans le dôme ;

- celle sur le jardin en contrebas présente trois étages ; les trois fenêtres sont semblables à celles de la cour, la lucarne est la sœur jumelle de sa vis-à-vis ; il n'y a pas de balcon.

De part et d'autre de cet avant-corps, un large édifice à un étage, aux toits d'ardoise à quatre pentes ornés de trois élégantes lucarnes et de trois œils-de-boeuf triangulaires et dominés par deux énormes cheminées à mitre, est percé sur la cour et sur le jardin de trois hautes fenêtres à double meneaux à chaque niveau munies de pilastres et de consoles à volutes éclatées ; sur le jardin, au niveau correspondant à celui du rez-de-chaussée de la cour, deux fenêtres sur trois s'ouvrent sur un balcon semblable à celui sur la cour et le vaste mur repose sur un soubassement à fruit troué de six ouvertures rectangulaires qui donnent jour aux sous-sols voûtés, au-dessus de la surface liquide des douves.

Les façades sont pourvues de six soupiraux carrés sur la cour et, pour l'ensemble, de monogrammes, de couronnes, de frises, de quatre bandeaux en relief sous les fenêtres et, sous la corniche, de suites de modillons dont les interruptions régulières rompent la monotonie.

Accolés à cette masse architecturale, s'élèvent quatre pavillons à un étage, deux à chaque extrémité, dont un à retour d'aile sur la cour, l'autre décalé vers l'extérieur, face au jardin.

Pour les premiers, les toitures à quatre pentes sont parées, sur la cour, de deux et larges lucarnes à meneaux, pierre et marbre au fronton ; le rez-de-chaussée présente deux arcades, l'une au-dessus d'une porte aux pieds-droits pourvus de pilastres et d'une large moulure dans l'archivolte³² semblables à ceux de la porte ; à l'opposé, du côté de la ville, du côté du parc, on retrouve les mêmes lucarnes et les mêmes fenêtres, les autres pentes ne présentent qu'une seule fenêtre.

Pour les seconds, vis à vis du jardin, une seule lucarne orne trois des quatre pentes du toit au-dessus des fenêtres à double meneaux correspondantes.

Une énorme cheminée à mitre domine chaque toiture.

Si l'on en croit Bergeron, en 1612, « *il n'y a que deux pavillons de faits* »³³

Le lecteur a sans doute noté le dépouillement des imposantes façades du corps de logis principal dont les ornements : soupiraux, bandeaux, modillons, monogrammes, couronnes, frises, balcons à balustres, trop peu nombreux, n'arrivent pas à adoucir l'impression d'unicité. Seuls, les deux pavillons en retour d'aile corrigent un peu cette simplicité par leur décoration qu'enjolivent les marbres incrustés dans le calcaire. Mais l'harmonie qui se dégage de toute cette masse architecturale éteint l'âme d'une émotion intense en éveillant un sentiment d'admiration et d'enthousiasme.

Le charme est dans les ailes.

Chacune d'entre elles se compose d'un édifice à un étage que prolonge un pavillon en retrait vers l'extérieur.

³² N.D.E., Archivolte : ensemble des ornements qui soulignent les contours d'une arcade.

³³ G. Pariset. op. cit. p.237

L'édifice s'élève sur un portique hypostyle³⁴ dont on ne connaît pas la nature des colonnes : pierre ou marbre ? Une terrasse le borde au dehors embellie d'arbustes, de massifs parsemés de fleurs. Sa longueur est de quarante mètres ; sa largeur est d'une dizaine de mètres. Les combles à quatre pentes, recouverts d'ardoises, exposent face à la cour et à l'opposé, huit délicieuses lucarnes associées deux à deux au-dessus de quatre fenêtres à meneaux. Quand on pénètre dans la cour, à gauche, au travers des colonnes qui soutiennent l'aile ouest, on aperçoit les toits de la ville basse et, plus loin, les prairies qui bordent la Garonne, le fleuve lui-même et l'infini plat de sa rive gauche, à droite, toujours au travers du réseau des colonnes, on distingue les frondaisons du parc sur la rive opposée de l'Euille. Le regard va de cette vision à dominante bucolique à la révélation somptueuse des ailes dont la légèreté et l'élégance semblent magiques.

Les pavillons de bout à un étage, aux toitures élancées à quatre pentes rehaussées de deux lucarnes à droite et de trois lucarnes à gauche au-dessus des habituelles hautes fenêtres et couronnées d'un superbe lanterneau, terminent les alignements latéraux.

Aux quatre angles du château, accotés aux pavillons, des bastions de flanquement « *sur leurs soubassements à fruit, sous leurs toits d'ardoise à soupière renversée*³⁵ », au bord des douves, achèvent cette architecture.

Reliant les pavillons face à la place, un mur de clôture épais à chaînes et bossages³⁶ repose sur une assise à fruit qui plonge dans les douves. Au centre, une porte au tympan en plein cintre, précédée d'un pont-levis, ouvre sur la cour ; de part et d'autre, deux colonnes annelées se dressent, un peu en recul ; à l'intérieur de chaque côté, les postes de garde et, dans l'épaisseur du mur, des ébrasements³⁷.

Au centre de la cour est posé un vaste bassin circulaire en marbre provenant de l'abbaye de Berdouès dans le Gers.

Le croquis en date du 3 juin 1639, exécuté par un dessinateur anonyme donne une image exacte quoique incomplète du château et permet de mesurer l'ampleur majestueuse de celui-ci que dominant trois lanterneaux³⁸ et une douzaine de cheminées apparentes à mitres massives³⁹,

Ainsi que nous l'avons précisé au début de ce chapitre, nous allons nous intéresser dans les pages qui suivent à l'intérieur du château. Comme pour son aspect extérieur, nous faisons appel aux témoignages des voyageurs du XVIIe qui se sont arrêtés à Cadillac'

Voici les observations de Bergeron en 1612 :

Il s'agit dans ce qui suit de l'appartement réservé au roi : « *Sur la cheminée de la salle haute est la tête de Henri III en pierre aussi belle que le marbre et sa devise partout et dans les chambres voisines. Au bout de la salle il y a antichambre, chambre et cabinet. Sur la cheminée de la chambre de Henri IV il y a une victoire en pierre ayant ailes et trophées alentour. Toutes les cheminées sont en marbre jaspé. Les statues sont en pierre blanche très dure et bien façonnées* »⁴⁰

C'est tout le témoignage de Bergeron.

³⁴ N.D.E., Hypostyle : espace fermé au plafond soutenu par des colonnes

³⁵ J. d'Welles, op.cit. p 144.

³⁶ N.D.E., Mur à bossage lisse à saillies pour le rendre moins vulnérable aux boulets.

³⁷ N.D.E., Ebrasement : partie de biais dans l'épaisseur d'un mur facilitant l'ouverture des portes.

³⁸ N.D.E., Lanterneaux : ouvertures de toit.

³⁹ N.D.E., Mitre : pièce placée au dessus d'une cheminée pour éviter que l'eau de pluie y pénètre

⁴⁰ F.G. Pariset, op.cit., p 238.

De l'auteur de « *Cadillacum, vernacule Cadillac* » en 1630 « *soixante chambres à coucher sont construites amplement, magnifiquement et ornées de monuments variés. Dix cheminées sont bâties en marbres divers lesquelles, si elles sont décorées selon la mode, inférieurement peintes et ciselées au mieux, elles ne peuvent cependant le céder à aucune autre en France. Les perrons des salles se montrent aux observateurs en partie tendues de précieuses et artistiques tapisseries, en partie d'habiles peintures dessinées de leur vivant par les plus brillants et célèbres peintres. Les sièges et les bancs, les lits et leurs courtépointes et tous les autres ornements si artistiquement exécutés et au prix d'un si grand labeur et d'une dépense non moins grande provoquent l'admiration des spectateurs. On peut atteindre l'étage supérieur par un escalier dont les degrés tournants ont été taillés avec un art et une adresse telle que l'on peut apercevoir par le noyau creux tout l'ensemble de la base au sommet. Le château se décore également d'une chapelle⁴¹ ».*

D'Abraham Goellnitz dans *Itinarium Belgio Gallicum* en 1643 : « *A l'intérieur, ce monument est vraiment magnifique : il renferme soixante chambres, disposées de façon toute royale. On compte vingt cheminées enrichies de marbres variés et partout différents, qui décorent les chambres. Regardons avec attention car, nulle part dans toute la France on ne trouve un tel nombre de cheminées ni empreintes d'autant d'art. Dans la chambre de la reine-mère est une cheminée ornée d'une plaque de marbre noir, qui, par les fenêtres ouvertes, reflète, comme dans un miroir, la Garonne coulant au loin ; dans cette pièce les sièges sont dorés. A ces cheminées sculptées avec le plus grand art, un peintre allemand a joint les tableaux gracieux d'un harmonieux coloris.*

Les murailles sont couvertes de tapisseries d'or et de soie tissées à l'ancienne et la nouvelle mode, décorées de sujets coloriés d'un grand prix et valant plus que leur pesant d'or.... que dire des sièges, des lits, des tentures, des carrelages.

Ayant visité les chambres, regardons la vis d'escalier qui d'un tel jet, traverse l'édifice de bas en haut, de telle sorte que de la base et des soubassements l'œil peut suivre l'ouverture jusqu'au sommet du château. Les arceaux souterrains qui soutiennent l'édifice sont très beaux ; ils servent aussi à d'autres usages⁴²».

Jean Le Laboureur reste celui dont la description est la plus détaillée. Il nous introduit d'abord dans le rez-de-chaussée du grand corps de logis, dans « *cet appartement, ou plutôt dans ces deux appartements⁴³ »* (il désigne par là les édifices de part et d'autre du pavillon central) *il y a les mêmes pièces et celui de la main droite vous donne d'abord dans la moitié du corps de logis qu'il sépare, une grande salle tapissée de tous les exploits de guerre de Henri III, depuis que le Roi son frère l'eut fait lieutenant général en toutes ses armées. On y voit aussi le combat de la Roche l'Abeille, dont cette histoire donne la principale gloire à N....de la Valette, père du duc d'Epernon, qu'on y voit enfoncer les escadrons, d'une taille d'une action de héros. Tous les noms sont au-dessous et au-dessus de chaque personnage, tous représentés au naturel, et on y peut avoir recours pour y voir tout ce que la France avait de plus grands hommes de guerre et de conseil.*

De cette salle on entre dans la chambre du Roi, qui est pavée d'une autre tenture de tapisserie du voyage du roi Henri III en Pologne, de son élection, de son couronnement, de son entrée à Cracovie, etc., et dans la chambre qui sert de garde-robe est une autre tapisserie des emplois et des exploits du duc d'Epernon, du règne de ce prince depuis l'an 1584, qu'il créa en office de la couronne celle de colonel de l'infanterie. Je ne parle point des lits de drap

⁴¹ J. d'Welles, op.cit., p 54.

⁴² J. d'Welles, op.cit., p 59.

⁴³ J. Marchand, op. cit., p 145.

d'or et des dais, non plus que des cheminées qui sont toutes de différentes architectures, non plus que des autres appartements qui sont ménagés dans l'épaisseur de deux pavillons qui flanquent le corps de logis. L'on a ménagé un escalier de dégagement dans celui que je décris, qui règne depuis les offices qui sont au bas du château jusques en haut, et en appuyant la vue sur le noyau, qui est de pierre cannelée. La vue est également surprise du point de vue, qu'on conduit jusques au haut et jusques au bas de cet escalier, dont la hauteur et la profondeur sont également effroyables, parce que l'espace ne paraît pas non plus que le point du jour, autrement que ce qu'on voit d'une lunette d'approche.

A chacun de ces gros pavillons est attaché un autre pavillon de pierre en voûte, peint à fresque, dans lequel on descend de deux ou trois marches pour entrer de plain-pied dans la galerie en terrasse dont j'ai déjà parlé.

L'étage au-dessus de ce premier appartement, de plain-pied de main-droite, est composé des mêmes pièces et les trois principales toutes tapissées d'une seule histoire, qui est la guerre de Troie, et ce qu'il y a de merveilleux outre sa beauté et son antiquité, qui est de plus de trois cents ans, comme l'on voit par le sommaire d'histoire qui est à chaque pièce avec les noms de tous les personnages, c'est qu'un million de guerriers qui y sont représentés sont tous armés diversement et principalement de leur habillement de tête. Les autres tapisseries sont les exploits de l'Amour.

La vue est encore plus belle sur le courant de la Garonne. Au haut de cet étage est le dortoir, qu'on appelle ainsi à cause de quantité de chambres pour les hôtes.

L'appartement de plain-pied à main gauche, et qui est celui de Madame, qui répond au premier que j'ai décrit est tout pareil, comme j'ai dit, et tapissé de trois différentes manières de tentures de l'histoire du vaillant Gaston de Foix, avec le convoi de son corps dans un chariot de deuil armoyé de ses armes, qui sont écartelées de Navarre, d'Evreux, etc., parti d'Aragon, flanqué de Castille et de Léon. Il y a aussi un cabinet de tous les rois et reines de France.

L'appartement d'en haut est de même symétrie, et on l'appelle l'appartement de Monsieur... Dans toute l'étendue du gros pavillon qui flanque ce côté-là, est une grande chapelle fort belle, et à côté est la galerie toute décorée des tableaux de la grandeur ordinaire de tous les hommes illustres en valeur et en lettres des siècles passés, des Pères de l'Eglise et de tous les papes depuis Saint-Pierre. On y voit aussi, au bout, le tableau à cheval selon la nature du feu duc d'Epemon, et comme cette galerie n'est pas encore dans un dernier ordre d'arrangement, il y a une confusion de tableaux de la maison, depuis le lieutenant-colonel de la cavalerie légère et de nos rois et reines. Je ne parle point de la galerie qui répond à celle-là, parce qu'elle n'est point achevée par le dedans, mais seulement bâtie au dehors ; et si elle l'est jamais, ce sera la seule maison où il y aura deux pièces de cette qualité. On y travaille un peu lentement.

Après avoir vu tout le logis, nous descendîmes dans les offices, qui tiennent toute l'étendue du corps de logis à niveau du fossé, où toutes les pièces sont claires, grandes et bien partagées. De là, on entre par un pont-levis dans un parterre...⁴⁴ » " 34

J. Le Laboureur s'intéresse ensuite au jardin, à la basse-cour, à l'extérieur des remparts de la ville face à la porte de Benauges, aux écuries, au manège, au jardin potager, à l'orangerie, mais il n'a aucun regard sur les ailes dont nous ne saurons pas l'aménagement et la décoration intérieurs et si l'une d'elles contenait un jeu de paume⁴⁵. Son témoignage apparaît assez complet et nous n'exprimerons aucun commentaire supplémentaire.

⁴⁴ J. Marchand, op. cit., p 146-147.

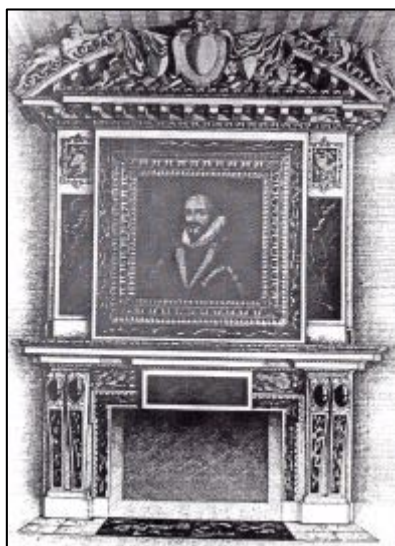
⁴⁵ J. d'Welles, *le château des ducs d'Epemon en 1659*, Bordeaux, 1960.

Quelques auteurs contemporains, qui n'ont pu voir la « *demeure du duc d'Epéron* », nous ont donné de celle-ci des visions somptueuses, tels Charles Braquehay⁴⁶ et Jacques d'Welles ; elles complètent les textes parfois imprécis que nous avons lus et permettent une connaissance plus approfondies du « *palais* » ainsi que le nommait Pierre Bergeron⁴⁷.

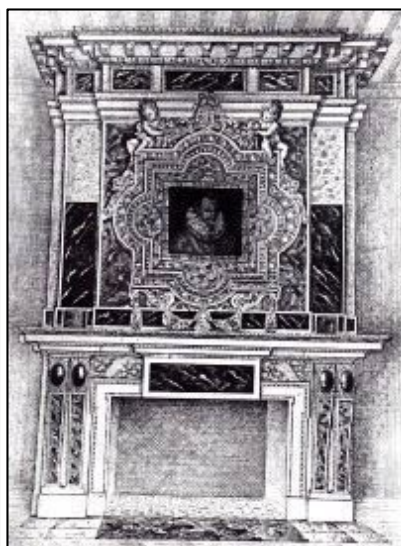
Ce qu'il est possible de dire, selon tous les textes du XVII^e siècle dont nous avons pris connaissance, c'est que le château de Cadillac était un chef-d'œuvre. Les sommes que le duc d'Epéron engloutit pour sa construction constituèrent sans doute une injure à la condition misérable du petit peuple ; de plus, il concrétisa l'immense orgueil d'un membre d'une caste privilégiée du royaume qui n'en fut que le commanditaire. Mais ce chef-d'œuvre était l'illustration du génie des architectes, des sculpteurs des ouvriers du bâtiment dans la France de l'époque. Il doit être considéré comme tel par les hommes de notre siècle.

C'est cette perfection architecturale, ce déploiement de goût certainement entachés de trop de faste et de luxe, qui vont être assaillis, désarticulés, amputés dans un premier temps, puis défigurés par des ajouts honteux d'édifices ordinaires pour une finalité dégradante, indigne d'une telle prodigieuse création.

salle de la
Reine



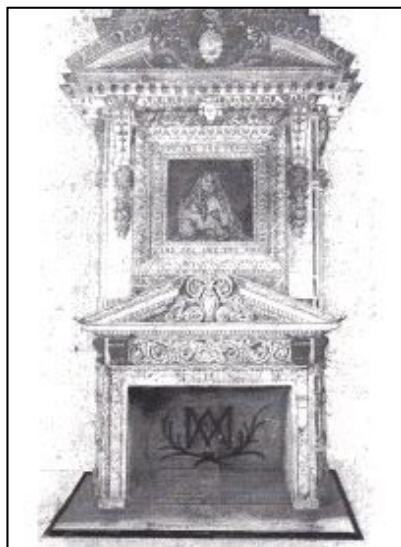
antichambre de
la Reine



antichambre
du Roi



antichambre
du duc

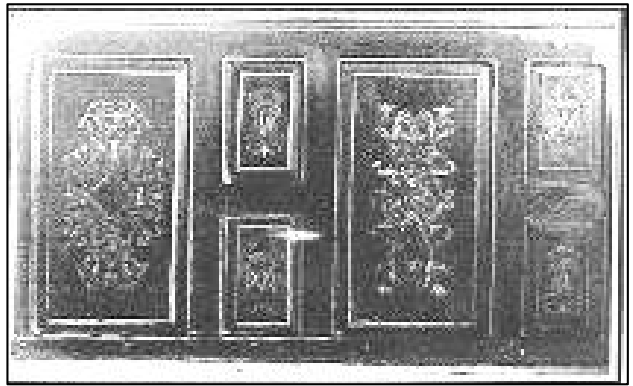


⁴⁶ C. Braquehay. *Les artistes du duc d'Epéron*. Ferret et fils. Bordeaux. 1897.

⁴⁷ F. Pariset. op. cit., p.237.



Volet peint par Girard Pageot avec dans les angles, le chiffre du duc d'Epemon. U. Vergeron.



Lambris peint avec le chiffre du duc d'Epemon. U. Vergeon



Détail du plafond du cabinet des Rois et Reines de France U. Vergeron.

CHAPITRE III

CHICANES ET PREMIERE MEURTRISSURE

Jean Louis de la Valette, duc d'Epéron, meurt le 13 janvier 1642 dans la forteresse de Loches où il est assigné à résidence par Louis XIII depuis juin 1641. Sa dépouille est ensevelie dans le caveau ducal ; elle y rejoint le corps de son épouse transféré de la crypte des chanoines deux jours auparavant.

Désormais, son fils cadet Bernard est duc d'Epéron.

Jean Louis de la Valette a laissé des dettes considérables. Ce n'est pas le nouveau duc Bernard qui les résorbe. A la mort de celui-ci le 25 juillet 1661 la famille d'Epéron est éteinte, l'héritier de Bernard, Louis Gaston duc de Candale a été emporté par la maladie en 1658. Le caveau, sous le mausolée dans la chapelle ducale, a reçu tous les membres du sang des de la Valette. La légataire universelle est Marie Claude de Beaufremont, femme de feu Baptiste Gaston de Foix de Candale, duc de Randan. Madame de Beaufremont et son fils se gardent bien de venir à Cadillac, les créanciers sont à l'affût.

Le château reste pratiquement inoccupé pendant treize ans. La splendide demeure est un grand corps solitaire et muet. Les immenses salles silencieuses où se déroulèrent tant de fêtes et de réceptions, dont les échos sonores arrivaient jusque dans les rues de la ville, n'abritent plus que des souvenirs et les Cadillacais, quand ils passent le soir près de l'énorme silhouette imprécise dans l'ombre, croient entendre comme un soupir lassé et ressentent la crainte de l'inexplicable. Le soleil levant a beau incendier toutes les vitres, remplir les pierres d'une certaine luminosité et d'une beauté presque neuve, les habitants imaginent deviner, dans la masse architecturale soudain découverte, une sorte de redoutable mystère, comme un aspect déformé par la fabulation d'un lieu inquiétant plein de terribles secrets. Et l'hiver, aux journées de brouillard ou de pluie, cette impression d'angoisse est encore accentuée alors que souffle le vent d'ouest.

Les créanciers patientent pendant sept ans. Et puis, à leur requête, un arrêt de Conseil d'État daté du 24 septembre 1668 prescrit la vente au Châtelet à Paris des biens des maisons d'Epéron, de Candale et de Foix. La vente a lieu le 2 octobre. Aucun acheteur ne se manifeste.

Entre temps, le 15 septembre, sans doute avertis par leurs amis, Marie-Claire de Beaufremont et son fils Jean-Baptiste Gaston de Foix de Candale, duc de Randan, arrivent à Cadillac avec leur suite et s'installent au château, pour quelques jours seulement : ils viennent récupérer l'essentiel du mobilier et des pièces de valeur. Grand remue-ménage dans la bastide. C'est ainsi que sont emballés et emportés, sans doute à Randan le 27 septembre, ou à Paris, tous les meubles, tapisseries, tableaux, articles d'un prix supérieur à mille livres. Le restant des objets est vendu sur place les 1^{er} et 2 octobre. *« Comment ne pas croire que beaucoup de ces derniers, régulièrement acquis, provenant authentiquement du château, se trouvent encore dans la région⁴⁸ ».*

⁴⁸ J. d'Welles. op. cit., p 90.

Le château est donc vidé de sa substance. Seules demeurent la décoration intérieure et la splendeur des marbres des vingt cheminées. Il est devenu inhabitable et son entretien est quasiment nul.

Au gré des aléas de la succession, les possessions de la famille d'Epernon sont vendues : Fontenay-en-Brie, l'hôtel d'Epernon à Paris, Puy-Paulin à Bordeaux, Beychevelle, Lamarque, le capitalat de Buch. La liquidation est terminée en 1685. Cadillac est entre les mains de Henri François de Candale, fils du duc de Randan. Henri François met le château en vente en juin 1711. C'est alors que se manifeste le chanoine et curé de Cadillac, l'abbé Bellet⁴⁹. Ce personnage, inconnu aujourd'hui dans la bastide, ne peut se résoudre à voir le monument qui fait somme toute partie du patrimoine local, devenir propriété d'un individu susceptible de le faire démolir et de vendre ses belles pierres en réalisant ainsi une plus-value substantielle, ou de le faire servir à des profits commerciaux en l'adaptant. L'abbé Bellet se tourne vers l'État et propose à celui-ci de l'acquérir et d'y installer une sorte d'asile pour les invalides de la Marine. La proposition ne peut avoir de suites : l'État n'a pas d'argent. L'abbé s'adresse alors à la *Compagnie des Indes* : un simple aménagement intérieur doit permettre l'établissement d'une manufacture d'indienne. Quelle aubaine pour la population qui y trouverait des emplois ! La compagnie peut, ou louer cinq mille livres annuellement, ou acheter cent mille livres ; dans les deux cas, l'activité peut s'avérer rentable. Pour la même raison, défaut de crédit, l'initiative reste sans suite.

Le château est enfin vendu en 1713 au président du Parlement de Bordeaux, Dallontrt, et à Mlle Daulède de Lestonnac, fille d'un ancien président du Parlement de Bordeaux.

Le président Dallon s'installe en 1714, nomme des jurats et se fait même appeler baron de Cadillac. Mais Charles de Monlezun de Foix de Candale, comte de Moncassin, en vertu du droit de retrait lignager⁵⁰, fait annuler la vente et désintéresse les acheteurs. Ce comte de Moncassin n'est autre que l'époux de Marguerite Henriette de Foix, veuve de Jean Emeric de Preissac. En 1714, Moncassin se fixe au château qu'il a fait remeubler, du moins les pièces qu'il occupe.

Les relations entre le comte et la jurade sont d'abord cordiales. Mais voici le temps de renouveler le conseil de ville. Selon l'usage, la jurade propose au seigneur une liste de personnalités au sein de laquelle celui-ci choisit deux magistrats pour une année ; Moncassin en choisit quatre. Les jurats ont beau protester, le comte maintient son choix arbitraire.

Et commence alors un série d'incidents déclenchés par l'arrogance du personnage décidé à faire peser sur la bastide le poids de son orgueil et de son importance nobiliaire :

- revendication, le 30 avril 1712, du patronage⁵¹ des anciens ducs cédé au chapitre ;

⁴⁹ L'abbé Jules Bellet naquit à Cadillac ; il décéda à Paris en 1771. Chanoine à Saint-Blaise, il fut un des fondateurs de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux où il entra en 1713. Ecrivain, archéologue, numismate, naturaliste, il publia une douzaine d'ouvrages sur des sujets locaux ou régionaux dont la majorité est déposée à l'Académie de Bordeaux. **N.D.E.** : L'association St-Blaise en détient une biographie réalisée par Estelle Dezarnaulds dans le cadre d'un mémoire de maîtrise.

⁵⁰ **N.D.E.**, Retrait lignager : Droit permettant au membre d'un lignage, au sens de famille élargie, de reprendre un héritage vendu à la seule condition de désintéresser l'acquéreur. Ici, le comte de Moncassin a fait valoir sa parenté par les femmes comme étant le plus proche de la souche des Foix-Candale.

⁵¹ **N.D.E.**, Droit de patronage celui qui a fondé une église a le droit de désigner à l'évêque un desservant à condition que ce dernier présente les conditions requises. C'est un droit attaché à la famille que ce soit en ligne directe ou collatérale. Lors d'un procès (1734) le comte de Moncassin revendiqua le patronage du chapitre de Cadillac en rappelant que son fondateur en 1494 « *a voulu que la nomination et la présentation aux doyens et canonicats.... Fut attaché à perpétuité à la descendance de la maison de Foix, sans en exclure les filles* » Ce droit qui appartenait à Henry de Foix-Candale, décédé sans enfant en 1715, doit lui revenir « *comme plus proche de la souche de la maison de Foix par sa mère* ».

- rejet de la demande de diminution des droits dus au seigneur au nom des privilèges de la ville ;
- accusation visant la jurade qui prélèverait indûment un droit sur le vin vendu au détail ;
- abus révélé par l'assemblée communale de prérogatives excessives sur certaines redevances.

Cette énumération n'est pas exhaustive⁵² et les différends sont souvent réglés par le Parlement de Bordeaux. L'intendant de Guyenne, Boucher, autorise même, en 1727, les paroisses de Cadillac, Loupiac, Gabarnac et Monprimblanc à former un syndicat pour s'opposer aux injustices de Moncassin, et le maire est nommé par le roi.

En 1730, le comte émet une nouvelle exigence : son fils vient de mourir, il veut obliger les chanoines à inhumer la dépouille dans la chapelle funéraire de la famille d'Epernon ; les chanoines refusent, la chapelle, « *n'est réservée qu'aux seuls descendants directs.* » Le seigneur intente un procès au chapitre ; le Parlement de Bordeaux déboute le plaignant. Dans l'intervalle, le corps du vicomte est enterré dans l'église Saint-Martin.

Un nouveau procès a lieu en 1731 au sujet du droit de fouage⁵³ et s'étend sur plusieurs années ; au cours de celles-ci le comte tente plusieurs manœuvres dilatoires, parfois même malhonnêtes contre les jurats et le syndic de la ville.

Moncassin meurt en 1737. Malgré les prétentions de la famille de le faire ensevelir dans le caveau ducal, sa dépouille est inhumée dans la chapelle Sainte-Anne.

Son héritier est son beau-fils, Charles Louis comte de Preissac de Monlezun de Foix de Candale. Le caractère de celui-ci, digne parent de son oncle, ne tarde pas à donner des marques de son dérisoire et prétentieux orgueil, de sa rancune et de son imbécillité.

Il ne faut pas longtemps pour que les représailles sévissent. Quelques jours après les obsèques du comte de Moncassin, Charles Louis de Preissac fait transférer tous les vêtements liturgiques, les objets sacrés, les ornements, le mobilier de la chapelle du château dans la chapelle Sainte-Anne. Les cadillacais éberlués voient passer dans les rues, en procession étrange, les serviteurs du comte qui transportent tous les instruments du culte que Jean Louis de la Valette avait recueillis pieusement dans son oratoire ducal. Voient-ils, ces manants de la bastide, dans cette sorte de viol d'un lieu saint, comme un signe vague porteur d'un malaise ? Se demandent-ils, dans ce dépouillement outrageux, s'il n'y a pas le début d'une malédiction qui va peser sur la ville et sur le château ? Dans l'âme fruste de la plupart d'entre eux, ouverte à toutes les superstitions et à toutes les magies, se forment peut-être les images irrationnelles d'un futur plein d'alarmes, voire de menaces. Et l'anxiété de ces pauvres gens est entretenue et grossie au gré des conversations dans les rues et sur les places au cours desquelles est commenté le pourquoi inquiétant de la manipulation des choses hiératiques. Les personnes lucides jugent sans doute scandaleux, hautement répréhensible et condamnable du point de vue religieux et aussi du simple bon sens, un tel procédé. Et l'oratoire de la famille d'Epernon n'est plus qu'une pièce nue, dépouillé de son caractère sacré.

⁵² N.D.E., AMC Séries FF 3 aux archives municipales de Cadillac

⁵³ N.D.E., Droit de fouage au Moyen-âge, impôt perçu par foyer, sorte de taille.

CHAPITRE IV LES GRANDES DECHIRURES

La chapelle du château de Cadillac en cette année 1737 est donc devenue une pièce vidée de son intangible caractère religieux. Le décor de ses murs, de sa voûte, de ses boiseries, de son carrelage demeure, et flotte toujours semble-t-il, dans l'environnement du tabernacle, une sorte d'aura, comme une douleur secrète que Charles Louis de Preissac ne veut pas voir, ou ne peut pas voir, ou seulement ne peut pas pressentir.

La bastide sourd de chuchotements alarmés et indignés. Les chanoines, déconcertés et aussi troublés que leurs paroissiens, n'arrivent pas à maîtriser le désarroi que viennent exprimer les fidèles ; leur impuissance, face à ce qui leur est apparu comme un outrage à Dieu, a marqué cruellement leur âme, et leur vertu de charité et de pardon a sans doute donné lieu à bien des interrogations au sein du chapitre.

Peut-elle imaginer, cette population désorientée, ce qui va suivre ? Les jours s'écoulaient. Combien ?

Arrive un matin, suivi d'un matériel du bâtiment : chèvres, échafaudages, câbles, outillages, un groupe d'ouvriers, charpentiers, maçons, manœuvres, rousiers et leurs chariots, qui installe son équipement sur la place et dans le jardin.

La nouvelle emplit rapidement la bastide. Un attroupement se forme dans l'heure. Que viennent faire ces gens ?

Ils viennent démolir le pavillon qui contient la chapelle ducale !

C'est la stupeur et la consternation. Depuis plus d'un siècle le château domine la ville et le renom de celle-ci vient surtout de lui. Il est devenu un élément primordial du patrimoine local dont on parle avec une certaine fierté dans le pays, même en sachant qu'il est l'incarnation d'une classe émanant du népotisme royal. Mais le château est propriété privée et ne dépend que de son possesseur et, de ce fait, aucune intervention ou politique, ou religieuse ou toute autre n'est possible.

Les cadillacais, impuissants, assistent au désastre'

Le chapitre, la jurade, sont-ils allés en délégation auprès du comte de Preissac exhorter celui-ci à ne pas mettre à exécution sa folle entreprise ? C'est possible.

Le démantèlement commence. Les ouvriers démontent les charpentes, les lucarnes; les pierres ouvragées des murs, des splendides cheminées sont descendues une à une, avec précaution ; ne reste plus que la massive maçonnerie à fruit du soubassement au bord des douves.

Que faire des matériaux ainsi récupérés qui s'entassent dans le jardin?

Le seigneur de Cadillac les vend !

Des bateaux remontent l'Eule avec le flux, accostent à hauteur du chantier et sont chargés des parpaings usurpés. Et la Garonne emporte les gabares. Pour quelles destinations ? on ne peut répondre.

Mais on peut supposer qu'un des lieux de débarquement est Bordeaux. En effet, au même moment, au bord du fleuve, a lieu la construction de l'ensemble architectural de la place royale (place de la Bourse). Comment ne pas imaginer que certaines parties des murs du monument bordelais soient faits de fragments du château cadillacais ? Comment ne pas

imaginer aussi que d'opulentes demeures de la région soient constituées, pour, parties, des mêmes larnbeaux ? Et comment ne pas imaginer, enfin, que des maisons bourgeoises de la Benauges n'aient pas utilisé pour leur construction ces pierres massives réemployées presque sans retouche ? Embarcations, rouliers ont acheminé un peu partout leurs chargements. Ici ou là, des morceaux de l'orgueil de Jean Louis de la Valette sommeillent discrètement depuis plus de deux cent cinquante ans.'

Et pourquoi s'arrêter en chemin ? Le pavillon nord-est, frère jumeau du précédent, subit le même sort. On désarticule sur la lancée, jusqu'à l'assiette, ici comme là-bas, et la noria sur la Garonne et sur les routes n'a pas de cesse.

On voit encore aujourd'hui, aux extrémités de la façade qui regarde le jardin du nord, les terrasses des épaisses bases à fruit sur lesquelles reposaient les gracieux édifices. Les dommages subis par le mur du corps de logis central sont masqués par des constructions quelconques adossées, sans aucune identité entre elles.

A première vue, on peut penser que Charles Louis de Preissac assume une vengeance plus à l'encontre de la famille d'Epéron qu'à l'encontre des notabilités de la ville. En fin de compte, à quel mobile obéit le seigneur de Cadillac ?

Certains auteurs mettent en avant les frais d'entretien de l'énorme demeure. Voici à ce sujet ce que dit l'auteur inconnu du *Voyage philosophique* en 1765 : « *L'esprit économique, qui de nos jours, s'introduit en France et qui a déjà inspiré de détruire la moitié de cet édifice, a fait imaginer encore de démolir entièrement pour épargner les frais de son entretien.* »

Jacques d'Welles évoque quant à lui, « *l'action dominante des intendants de Guyenne* »⁵⁴

C'est-à-dire l'ouverture de la ville de Bordeaux, enserrée dans ses remparts, vers l'air pur des faubourgs. Observons cependant, qu'à Bordeaux il s'agit de murailles du IX^e et X^e siècle, alors qu'à Cadillac le château n'a pas cent cinquante ans. Mais quel château ! Le plus beau de France après le Louvre !

Le comte, à sa naissance, a reçu tous les caractères de la famille dont il est issu. A l'exemple de l'aristocratie de cette époque, ces gens là sont vigoureusement égoïstes, méprisants envers ceux qui ne sont pas de leur caste, orgueilleux, imbus de leurs titres et de leur pouvoir. On sait déjà l'attitude de Moncassin à l'égard de la jurade cadillacaïse et la décision de son beau-fils concernant la chapelle.

A notre avis, l'affligeante décision de Charles Louis de Preissac lui est dictée par deux raisons :

- l'importance démesurée des frais d'entretien de l'énorme ensemble ;
- le dédommagement de ce qu'il considère comme des outrages de la part de la jurade et du chapitre que lui permet de satisfaire la raison précédente ; ne pouvant se venger sur les hommes, il se venge sur les choses.

Les deux pavillons n'existent plus et leur dépeçage s'est vraisemblablement étendu sur deux ou trois ans. La dislocation est à peine achevée qu'ordre plus dément est donné aux ouvriers :

- Rasez les ailes !

⁵⁴ J. d'Welles op. cit., p. 92.

On sait ce que représentent les ailes dans le château, la légèreté et la grâce tempérant la rigueur du corps de logis.

Où se trouvent les colonnes de l'harmonieux édifice à un étage qui constituait l'essentiel des parties latérales ? Où se trouvent les charpentes des toits à quatre pentes en chêne de la forêt de Benauges ? Où se trouvent les pierres travaillées des fenêtres à meneaux ? Où se trouvent les splendides mitres qui couronnaient les cheminées monumentales ? Où se trouvent les composants des avant-corps extrêmes qui regardaient la place, leurs lucarnes, leurs cheminées, leur charpente étirée vers le ciel, leur lanterne ajourée ?

Comme pour les pavillons, les matériaux récupérés, cette fois entassés dans la cour, sont jaugés, estimés par les amateurs rapaces et adjugés aux plus offrants ou aux plus malins qui s'en emparent avec la jubilation de ceux qui viennent de réaliser une bonne affaire....

Les charpentes sont intactes et ne nécessitent qu'une adaptation ; les lucarnes peuvent être utilisées telles quelles : certaines pierres ne demandent qu'un retailage minime, d'autres peuvent être exploitées en l'état.

A la mort de Charles Louis de Preissac en 1751, il n'y a vraisemblablement plus que le vide à l'emplacement de ce qui était une grâce architecturale.

Les cadillacais ont assisté à l'anéantissement, divisés à l'évidence : d'un côté, sans doute le petit nombre, ceux qui distinguent dans le saccage le juste retour des choses et qui se réjouissent de voir disparaître le témoin de la dispendieuse arrogance d'un personnage qui représentait une classe honnie face à la misère du petit peuple ; d'un autre côté, ceux qui estiment, sans blâmer tout à fait les premiers, que l'ablation subie par le château est un dommage irréparable, une atteinte à l'art de la Renaissance et plus encore, en premier lieu, un préjudice au renom de leur ville.

L'héritier du comte de Preissac est un parent âgé qui se nomme Amable Charles de Preissac, vicomte du Bourbonnais, baron de Saint-Maur.

Il s'installe dans la partie ouest du grand corps de logis, au rez-de-chaussée. De là, il peut accéder au soubassement transformé en terrasse qui supportait le pavillon nord-ouest dans lequel se trouvait la chapelle. Dans l'espace ainsi occupé, il s'ingénie à transformer les grandes salles dans leur structure et leur décoration à sa mesure et à son goût :

« Et d'abord, un bureau douillet, entresolé, son plafond peint compartimenté par des cadres enluminés d'or, ainsi que celui du couloir qui le dessert..., une cheminée dont le nouvel encadrement en bois sculpté pendant le règne précédent semble venir des Pyrénées. Au contraire, son manteau s'orne d'une guirlande de lauriers, vigoureuse et ravissante, en plâtre.... »

Dans l'ancienne antichambre de la chapelle, le « *plafond de poutrelles, trop sonore sans doute et trop élevé* », est abaissé et appuyé « *sur une large voussure, le tout construit en plâtre. La corniche de la cheminée primitive et le plafond enluminé sont ainsi cachés et mis heureusement en conserve. Mais l'encadrement du foyer est modifié. Le bandeau et les piédroits en marbre blanc bleuté s'ornent de cannelures banales et froides. Aussi peu intéressantes sont les gypseries qui ont remplacé les fortes moulures anciennes du manteau.* »

Le grand salon de réception à la suite de l'antichambre « *conserve le succulent plafond peint de cette haute salle, poutres et poutrelles, arabesques et natures mortes, fleurs et fruits de toutes vives couleurs, sur fond ivoire, et la cheminée superbe de marbre et de pierres sculptées, mais il* (Amable Charles) *agrandit à deux vantaux les portes d'entrée et orne les murs de gypseries à la mode* » : moulures, cannelures en frise. Les murs sont parés de

tableaux et de portraits suspendus dans « *des panneaux réguliers que des pilastres finement cannelés séparent en cadence*⁵⁵ ».

La grande salle, qui s'ouvre sur l'entrée d'honneur et le grand escalier, n'est heureusement pas remaniée.

L'exposé qui précède montre que le marquis de Cadillac a très peu démoli et s'est contenté de transformer, avec mauvais goût certainement, pour simplement satisfaire son confort personnel.

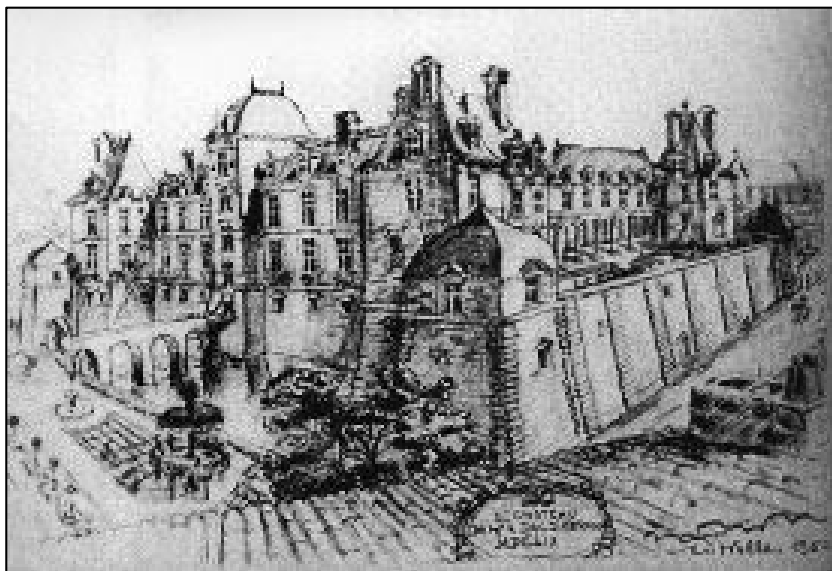
Amable Charles de Preissac décède en 1761 à l'âge de soixante seize ans. Son héritier est son fils Charles Louis⁵⁶, vicomte de Bourbonnais, baron de Saint-Maur, comte de Preissac.

C'est l'époque de la guerre coloniale franco-anglaise pour la possession de l'Amérique du Nord. En 1763, le traité de Paris met un terme aux hostilités, mais l'Angleterre a gagné le Canada et la Louisiane. Les mouvements d'indépendance se développent dans le Nouveau Monde. En France, l'enthousiasme en faveur des populations d'Outre-Atlantique entraîne de nombreux volontaires en faveur de la cause américaine. Le nouveau seigneur de Cadillac se passionne soudain pour la liberté des peuples ; il s'embarque à Bordeaux ; on le retrouve au Canada, *mestre de camp des fusiliers de Montréal* il a laissé sa femme au château, munie d'une procuration.

Les revenus de la dame, Marie Marguerite Concorde Chol de Torpane, comtesse de Preissac, marquise de Cadillac, sont médiocres. Elle entre en relations avec un industriel lyonnais nommé Grignet ; l'industriel propose l'affermage du moulin dit de Réparsac sur l'Euille, où l'eau tombe en cascade, pour y établir une fabrique d'outils avec foyers⁵⁷ et martinets. A partir de 1783, cinq forges fonctionnent.

Marie Marguerite abandonne Cadillac et gagne le château de Lamothe près de Fleurance dans le Gers.

Charles Louis revient d'Amérique en 1786, rejoint son épouse à Lamothe et se désintéresse de la demeure ducale. Le château de Cadillac n'est donc plus habité.



Vue générale du château, dessin Jacques d'Welles, 1950

⁵⁵ J. d'Welles. op. cit., p. 97.

⁵⁶ Son prénom exact est Amable Charles Louis.

⁵⁷ N.D.E., à propos du foyer lire forge et sur cette installation cf. AD 33, C 3554, correspondances de l'Intendant 1783.



Vue générale du château, fin du XIXe, U. Vergeron



N.D.E. : Situation du château et du jardin, Inv gl, 1953

CHAPITRE V LA HONTE

La Révolution est proche. Le château, sur sa butte à degrés, élève sa masse amputée de ses élégances. Le vide a remplacé les gracieux avant-corps et traînent, dans ce qui fut une cour au milieu de tant de charmes, des épaves hétéroclites et lamentables. Même la clôture a disparu, et l'on se demande où se trouve le vaste bassin en marbre où chantait un jet d'eau : « *la dite pierre estoit tirée par quinze paires de bœufs et avec de grandes roues de canon* »⁵⁸. L'intérieur, vidé de son ameublement, sauf dans la partie nord-ouest du rez-de-chaussée aménagée par Amable Charles de Preissac, conserve cependant sa décoration et ses plafonds à poutrelles. Mutilée, délabrée, au milieu d'une désolation exécrable, que peut-il arriver de plus à cette architecture offensée ?

La Révolution éclate. Les deux premières années de la grande ébullition sociale ne donnent pas lieu, à Cadillac, à des excès, même après la promulgation en novembre 1791 de la loi sur les émigrés et les prêtres réfractaires, ainsi que lors de l'abolition de la royauté et la proclamation de la République le 21 septembre 1792.

Charles Louis de Preissac est revenu habiter le château puisque, le 19 août 1789, un comité de douze membres est formé dans la bastide présidé par le comte « pour agir et ordonner tout ce qui pourra être relatif au maintien de l'ordre, à la sûreté et à la tranquillité publique »⁵⁹.

La loi territoriale du 26 février 1790 divise la France en quatre-vingt-trois départements, dont celui du Bec-d'Ambès qui sera plus tard dénommé Gironde, lui-même scindé en sept districts ; parmi ceux-ci, Cadillac.

Le district de Cadillac s'installe dans la salle des gardes du château.

A Paris, la Révolution s'emballe.

Au mois d'août 1789, la municipalité reçoit le texte de loi ordonnant la destruction des monuments qui rappellent la royauté. Le mausolée du duc d'Epéron est visé en premier lieu.

Il faut rendre justice à l'administration locale présidée par le maire Faubert : elle manœuvre pendant trois mois et retarde d'autant la démolition qui n'aura lieu que les 5 et 6 novembre. L'éradication se passe dans les règles ; une équipe municipale démonte le monument avec méthode, mais différents éléments sont- agressés, notamment les visages des orants du duc et de la duchesse défigurés à la masse, d'autres sont volés au couvent des Capucins où les fragments ont été déposés.

Le château n'est pas assailli, sans doute parce qu'il est le siège du district.

*Le 27 janvier 1793, le maire reçoit la lettre suivante.*⁶⁰

Cadillac, le 27 janvier 1793, l'an deuxième de la République française.

Citoyens,

⁵⁸ Revue de l'Agenais, année 1880, p. 222.

⁵⁹ N.D.E., selon AMC, série BB7 (1753-1790), après la désignation des députés aux Etats-Généraux, la jurade nomme un fondé de pouvoir, afin de reconnaître, au nom de la communauté et en faveur du seigneur de Cadillac, les fonds et fiefs qui sont dans la directe de celui-ci (29 mai). Quelques semaines plus tard, la jurade adopte un règlement pour assurer l'ordre et la sécurité de la ville ; on note même l'achat de 60 fusils pour l'Hôtel de Ville. Ce registre est le seul à avoir conservé trace des sceaux de la ville sous l'Ancien régime, p 208 verso.

⁶⁰ N.D.E., AMC, série BB1-3 (1707-1727), le même jour, Fontvieille, syndic de la municipalité, annonce l'abandon de sa charge de curé sans que l'on puisse établir un lien de cause à effet.

Nous avons hâte de vous communiquer la lettre que nous venons de recevoir du département, énonciatrice d'une lettre du ministère de l'intérieur, qui y est annexée. Vous voudrez bien en prendre connaissance et nous la rétablir ensuite.

Votre zèle ordinaire vous suggérera sans doute les moyens pour supprimer le plus tôt possible tout ce qui reste des signes de la royauté ou de fiscalité dans votre commune. Un écusson sculpté sur la porte intérieure du ci-devant château, le chiffre de d'Epéron et des couronnes répandues dans votre église, même sur l'autel, devraient déjà être réduits en poudre.

Veuillez vous occuper de suite de cette suppression, et nous donner avis du jour où n'en existera plus aucun vestige.

Les administrateurs du district de Cadillac-

(Signé) Saint-Jean-Lestage, vice président, F. Compans, Libéral, Allard, Secrétaire.

Aux citoyens municipaux de Cadillac.

Il ne faut pas longtemps pour que la funeste nouvelle se propage dans la ville. Cette population qui, jusque là, vit la Révolution dans une atmosphère bien moins exaltée qu'ailleurs, se déchaîne soudain. Suffit-il d'un petit nombre d'agités pour faire naître la violence au cœur des habitants ? Ou bien la fièvre dévastatrice bouleverse-t-elle, dans l'heure, l'esprit du plus grand nombre ? Que se passe-t-il véritablement ? Les rues s'emplissent-elles d'une cohue que l'information ameuté et dans laquelle chacun retrouve dans l'autre l'excitation qui l'anime ?

- Au château ! Au château !

Une foule pleine de fureur et de clameurs se rue sur l'immense demeure. Le flot emplit la rue montante de Benauges⁶¹ au grand galop et s'écoule impétueusement sur la place, envahit la cour, rugissante, démente, irrépressible.

Les portes sont forcées et l'on entend, dominant la clameur toujours puissante, les coups de masses sur les écussons, les chiffres, les armoiries, les blasons, toutes les sculptures où apparaissent les signes abhorrés ; on entend craquer les portes, les fenêtres, les lambris démolis à grands coups de hache ; de grands nuages de poussière sortent furieusement de toutes les ouvertures et montent dans le ciel gris d'hiver ; on voit passer des groupes menant un train d'enfer, portant des seaux pleins de chaux liquide dont le contenu sert à badigeonner les lambris, les lettres ducales, les monogrammes, les images des rois et des grands personnages de la monarchie. Et s'installe aussi le honteux pillage du mobilier et de tous les objets des appartements qu'avait garni et orné Amable Charles.

La dévastation dure jusqu'au soir. Dans la nuit qui tombe, restent encore sur la place les braises des feux de joie dans lesquels ont été anéantis les lambris sculptés d'un prix inestimable, les panneaux de bois travaillés délicatement, les portes ouvragées, les volets, les croisées...

De ce ravage, ne demeure qu'un grand corps vide, ouvert à tous les vents, dans lequel il n'y a plus que les débris lamentables de la destruction et du sac, alors que flotte dans les rues l'odeur âcre de l'embrasement.

La mise en vente du château est décidée. Par qui ? Six mille francs !
Aucun acheteur ne se manifeste.

Jamais, depuis le début de la Révolution, les temps n'ont été autant remplis de fureur qu'en cette fin d'année 1792 et qu'en ce début de 1793 : prélude à la Terreur en août et

⁶¹ N.D.E., Rue du gl de Gaulle.

septembre, massacres de septembre dans les prisons et les couvents, procès de Louis XVI de décembre à janvier, exécution du roi le 21 janvier 1793.

La rage ne faiblit pas. Voici ce qu'on lit dans les registres de délibérations du directoire du district de Cadillac du 15 avril 1793⁶² :

« Vu la pétition des citoyens composant la société des Amis de la République de Cadillac, tendant à obtenir que trois ou quatre cercueils de plomb qui se trouvent dans les divers caveaux de l'église de la paroisse en soient promptement retirés pour être convertis en balles etc etc... »

Le directoire, assisté des citoyens Désarnaulds, Dumas, Saunoy, Dupuy et Batailley, membres du conseil ;

Considérant que toutes les matières propres à exterminer les traîtres et les ennemis de la patrie doivent être mises entre les mains de ses défenseurs ;

Considérant que ces cercueils renferment les cendres des anciens citoyens de la Guyenne, que ces cendres ne méritent pas un assez grand respect pour qu'on n'ose les laisser dans le caveau qui les renferme dans les cercueils dont il s'agit ;

Considérant au reste que ces cendres, fussent-elles précieuses pourraient être versées avec décence ;

Arrête, ouï, et ce requérant le citoyen procureur-syndic que dans les trois jours la municipalité de Cadillac fera sortir des caveaux de l'église paroissiale les trois ou quatre cercueils de plomb et prendra les précautions que lui indiquera la sagesse pour que cette opération se fasse avec toute la décence convenable.

Délibéré au conseil d'administration en séance publique, à Cadillac, le 15 avril 1793, l'an deuxième de la République française. »

(Signé au registre) Balguerie, président ; Saint-Jean-Lestage, Libéral, Boulet, Compans, Désarnaulds, Dupuy, Lannoy, Dumas, Batailley, administrateurs ; Allard, secrétaire.

La décision terrible est exécutée et l'on sait ce qu'il advint de la recommandation du district: *« que cette opération se fasse avec toute la décence Convenable »*. Seize cent cinquante livres de plomb sont récupérées.

Les toitures du château sont munies de lames également en plomb en de nombreux endroits particulièrement sensibles. La population le sait. Bien qu'aucune ordonnance n'ait pas été prescrite à ce sujet, une nouvelle ruée d'une foule enragée ne tarde pas à se produire. Une fois encore, comme en janvier :

- Au château ! Au château !

Et c'est l'arrachement des noues, des chéneaux, des habillages autour des lucarnes, à la base des cheminées, des canaux d'écoulement qui conduisaient les eaux de pluies à des citernes. Dans un tintamarre délirant, cette extirpation dure plusieurs jours. Le métal est vraisemblablement expédié à la fonderie de Rochefort avec celui des caveaux.

La « maison du duc d'Epéron » n'est plus qu'une carcasse offerte aux intempéries. Aux jours de pluie, l'eau s'infiltre et s'égoutte sur les murs, sur les bases des charpentes qui ont leur assise sur ces derniers, sur les plafonds, sur les planchers et pourrit les bois ; l'humidité s'installe dans les grandes pièces et assaille les décorations... Et cette situation dure douze ans. On peut imaginer les dégâts.

Après le vol du plomb, la violence perdure toujours dans Cadillac. Nous rappelons les faits :

⁶² N.D.E., AMC Série BB1 (1670-1692).

Le 9 décembre sur la place du marché où se tiennent toujours les grands rassemblements de population, a lieu le « *brûlement des titres féodaux* ». Le château ne souffre pas de cet autodafé. Mais, dans les grandes flammes qui anéantissent les parchemins du passé, disparaissent probablement tous les dessins, plans, épures qui avaient servi pour la construction des deux monuments ducaux. Là se trouve sans doute l'absence cruelle des pièces graphiques qui auraient permis de connaître également tous les noms des architectes, des artistes, des maîtres maçons, des maîtres charpentiers, des menuisiers, des artisans et de suivre, presque au jour le jour, l'avancement des travaux.⁶³

Qu'est devenu le comte Charles Louis de Preissac depuis le 19 août 1789 alors qu'il présidait à Cadillac un comité de douze membres « *pour agir et ordonner tout ce qui pourra être relatif au maintien de l'ordre, à la sûreté et à la tranquillité publique ?* »

A-t-il émigré fin 1791 ? A-t-il regagné la France après la promulgation de la loi d'amnistie d'octobre 1800 en faveur des émigrés.

Probablement, le comte a émigré et ses biens ont été déclarés « *bien nationaux* » en 1792. Cette opinion est confortée par le fait suivant : le 28 juillet 1794 est présentée aux Domaines une estimation de l'architecte Combes relative aux dépenses pour la remise en état des toitures : six mille neuf cent trente six livres⁶⁴.

Cette fin du mois de juillet voit le début de la Convention thermidorienne à Paris. Robespierre est arrêté le 27 juillet et exécuté le lendemain,

⁶³ N.D.E. : AMC, série BB1 (1670-1692) la fin du registre contient les délibérations de 1790 à 1793 ; en 1793, on trouve en décembre - Verbal pour le brûlement des titres féodaux, etc. :

« ... La municipalité et le conseil général de la Commune étant assemblés sur l'invitation qui en avait été faite par le citoyen Maire pour assister au brûlement de tous les papiers et titres féodaux qui avaient été remis à la municipalité, soit par l'administration du District, soit par les notaires et autres détenteurs particuliers.

Sommes partis en corps et en cérémonie à dix heures précises de la Maison commune, précédés d'un détachement de volontaires de la première réquisition, de deux tambours et d'un soldat de ville, portant une torche allumée, nous sommes rendus à la place du marché où on avait préparé un échafaudage à plusieurs étages tous garnis, chargés et pleins de ces papiers et parchemins, on présume que deux charrettes n'auraient pas pu les porter, après que tout le cortège a eu fait deux fois le tour du bûcher, le citoyen maire y a mis le feu, ensuite les officiers municipaux, procureur de la commune, et les notables après quoy le citoyen maire a crié trois fois Vive la République, ce qui a été répété par un peuple immense qu'était présent, étant jour et heure du marché, après quoy on a chanté l'hymne des marseillais ; ensuite nous sommes retirés à l'hôtel de ville où a été rédigé le présent verbal pour servir de mémorial.

⁶⁴ J. d'Welles, op.cit., p 101.

CHAPITRE VI LA SOUILLURE⁶⁵

Le Consulat s'intéresse enfin au château.

L'architecte du département de la Gironde, Combes, visite à nouveau la vaste demeure dès la fin de l'été 1804 et présente un rapport le 25 vendémiaire an XIII (16 octobre) sur « *la situation et l'état du château de Cadillac* ».

Au rez-de-chaussée, il y a « *six grandes pièces décorées de très belles cheminées dans le genre de celles qu'on voit encore au Louvre et dans le château des Tuileries à Paris. Elles sont ornées d'incrustations en marbre, de sculptures et de dorures d'un très bon style.*

Le premier étage présente à peu près le même nombre de pièces, on a fait de nouvelles distributions dans quelques unes. La décoration de cet édifice est dans le goût de ceux qui furent érigés à cette époque par Philibert de Lorme, Du Cerceau et autres architectes qui avaient voyagé en Italie. La construction est faite de grandes pierres de Taillebourg de la manière la plus durable et la plus solide.

Les couvertures de cet édifice sont dans le plus mauvais état possible. Elles n'ont point été réparées depuis plus de quinze ans. La charpente de dôme du pavillon du milieu est presque entièrement pourrie et menace de tomber, cette partie doit être nécessairement refaite à neuf. Les couvertures en tuiles ont besoin d'être remaniées de bout à bout et la charpente réparée. Celles des pavillons en ardoises ont aussi besoin de très grandes réparations.

Plusieurs parties de planchers ont été endommagées par les eaux pluviales. Quelques croisées ont besoin d'être refaites et la ferrure généralement⁶⁶ réparée ».

Est-ce à la suite de ce rapport que des travaux sont entrepris ? « *On peut penser que datent de cette époque les remaniements de toitures les plus économiques et les plus fâcheux. Le caractère du bâtiment, pavillons à haute pente d'ardoise est aboli ; la toiture, plate maintenant est celle d'une grande ferme. Mais le bâtiment est mis hors d'eau* »

L'Empire écarte le Consulat en décembre 1804.

Un nouveau rapport est établi en mai 1807 par l'architecte des Domaines, Jacques Roux : « *Estimation générale de la seigneurie et château de Cadillac appartenant au domaine impérial.* » voici quelques extraits qui montrent le délabrement :

« Le dôme qui termine l'avant-corps du milieu est en grande partie découvert et dépouillé de ses ardoises et du plomb des arêtières-faîtages et noues et autres parties... Une partie du plancher est écroulé. Même état de dépouillement des grands pavillons. La couverture en tuile des autres parties de ce bâtiment est aussi très dégradée ; le plancher d'une grande pièce du premier étage est considérablement affaissé. Les grillages en -fer et les serrures ont été enlevées. »

⁶⁵ N.D.E., Sauf précision contraire, ce chapitre a été élaboré à partir des dossiers détenus aux archives départementales, série 4 N 131, de 1818 à 1837, contenant l'acte de vente du Château à l'Etat (1818) ; transformation du château en maison centrale de détention pour les femmes (1819-1822) ; restauration et agrandissement (1823) ; construction d'un autel à la Vierge (1837) : soumissions, adjudications, cahiers des charges, devis descriptifs et estimatifs, mémoires des travaux exécutés, correspondance, plans n°739 et 740.

J. d'Welles, op. cit., p 101 et suivantes, et J. Petit, op.cit., p 186 et suivantes sont relativement plus brefs que Norbert Pouvereau et n'ont pas utilisé d'autres sources.

⁶⁶ N.D.E., AD 33 : Y 49.

Et le château croupit dans le délaissement. Tant bien que mal, plutôt mal que bien le vaste monument subsiste, en apparence en bon état, dominant immuablement, avec une indifférence orgueilleuse, sur sa terrasse à degrés, la ville qui ronronne à son ombre.

Pendant plus de neuf ans. Napoléon tient l'Europe sous une main de fer. Le peuple vibre aux victoires et se saoule de gloire. La résonance exaltante de mots tels que Austerlitz, Iéna, Wagram emplît l'esprit des Français.

L'immensité neigeuse des plaines russes fait plier la Grande Armée ; la sixième coalition abat l'Empereur au printemps 1814. Le bref retour des Bourbons jusqu'en mars 1815 n'est qu'un épisode.

Quand Napoléon revient, l'enthousiasme se lève dans tout le pays prêt à s'enflammer aux succès et aux honneurs suprêmes. Cent jours plus tard, Waterloo brise le délire explosé. Une monarchie constitutionnelle prend le pouvoir, le roi est Louis XVIII.

Pendant les années d'Empire, le rapport de l'architecte Combes au sujet du château de Cadillac n'a donc pas eu de suites. Les guerres napoléoniennes, dont la succession n'a connu aucune trêve, engloutissaient la plus grande partie du budget de l'Etat, et ce n'est pas la restauration d'une ancienne demeure ducal dans un pays presque inconnu de province qui pouvait attirer l'attribution de fonds.

Amable Charles Louis de Preissac a bénéficié de la loi d'amnistie d'octobre 1800⁶⁷ concernant les émigrés. Il ne peut être question pour lui de s'installer dans le château dévasté de Cadillac, d'ailleurs propriété de l'Etat. Il rejoint son épouse au château de Lamothe dans le Gers et demande l'amnistie. Le 30 octobre 1807, il obtient l'indispensable certificat : « *Certificat d'amnistie du 30 octobre 1807 délivré par son Excellence le Sénateur Ministre de la Police Générale... le dit certificat enregistré à la préfecture du département du Gers sous le n° 291.* »⁶⁸

Un mois plus tard, paraît un arrêté du préfet de la Gironde, comte de Tournon, en date du 2 décembre 1807 :

« *Vu la pétition présentée par le sieur Amable Charles de Preissac amnistié pour fait d'immigration, tendant à obtenir la main levée de l'ancien château de Cadillac... ainsi que le tout des biens invendus situés dans le département...la main levée est accordée* ». La décision du préfet est confortée par le fait que le château n'a jamais été aliéné⁶⁹, qu'il n'a pas été retenu par un service public et qu'il n'a été affecté à aucune dotation.

La royauté s'installe définitivement après Waterloo (Juin 1815), et signe le désastreux traité de Paris dont une des clauses est le paiement de sept cents millions de francs de dommages de guerre. La terreur blanche sévit en France jusqu'au mois d'octobre. Après la dissolution de la « *chambre introuvable* » et les convulsions politiques, les soucis gouvernementaux ne sont pas axés sur des réhabilitations de chefs-d'œuvre lointains. C'est ainsi que le château de Cadillac est, une fois encore oublié.

⁶⁷ N.D.E. : Fouché, ministre de la police jouera ici un rôle décisif mais il ne s'agit pas d'une amnistie aveugle. Les émigrés dont le ministre dénonce sans cesse « *l'insolente prétention* », devront aller à Canossa, prêter serment à la République, renoncer à leurs biens et rester sous la surveillance de la police pendant une période d'au moins dix ans. On les accepte, mais sous condition et comme autant de repentis. Rapport à Bonaparte du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800)

⁶⁸ AD 33, Y 88.

⁶⁹ Autrement dit vendu comme bien national.

Quel fonctionnaire girondin, architecte, administrateur cadre, inspecteur, conçoit l'idée d'utiliser les murs de Cadillac que menace le délabrement, voire le démantèlement, pour une prison de femmes, et présente son projet au préfet, comte de Tournon ? Il suffit, d'abord, d'acheter le château au comte de Preissac, puis de l'aménager. Justement, le ministre de la Justice, pair de France, Laisné, est un Girondin, ancien président du district de Cadillac. Le préfet est favorable au projet et transmet au ministre le 10 septembre 1817, la proposition. L'instruction dure cinq mois. Le 24 février 1818 paraît une ordonnance royale autorisant l'achat du château. Le prix offert est de cinquante mille francs.

Il est vrai que *« depuis 1817, les prisons sont plus encombrées que jamais... que les prisons départementales sont généralement le lieu de tous les abus, de toutes les souffrances et les exactions des geôliers les aggravent »*. Une ordonnance royale du 9 avril 1818 conforte cette réalité en ordonnant au Conseil royal de présenter au ministre de l'Intérieur, duc Decazes, un rapport sur *« le classement des détenus selon l'âge, le sexe et la nature des délits ; les divers systèmes de travail à introduire dans les prisons, la distribution des produits du travail, la discipline intérieure des prisons, la salubrité ; la sûreté, l'instruction religieuse et la réforme morale des détenus : la nourriture, les vêtements ; enfin les agrandissements, constructions.. »*

Le but de l'ordonnance est le suivant *« établir de justes règlements qui fassent respecter dans les prisons les droits de l'homme détenu ; isoler du vice ; donner de bonnes habitudes de discipline et d'ordre : occuper par un travail qui apprenne aussi les vertus de l'épargne ; enseigner les préceptes de la morale et de la religion ; stimuler au bien par des récompenses et détourner de la mauvaise conduite par des punitions »*.

Vœux pieux.

Le préfet de la Gironde transmet au ministère de l'Intérieur le 19 mars 1818 le rapport de l'architecte Poitevin ainsi que les plans au sujet des aménagements à effectuer. L'architecte, s'appuyant sur l'espace trop restreint pour loger trois cents détenues et sur le fait que les toitures et les charpentes sont en très mauvais état, propose l'élévation d'un étage de l'édifice principal et la construction d'une conciergerie.

Le 25 avril 1818, le ministère de l'Intérieur prie le préfet de la Gironde d'entrer en contact avec le propriétaire afin de fixer une offre d'achat et le prix.

Une nouvelle lettre du ministère de l'Intérieur datée du 20 juin 1818 avise le préfet de la Gironde que les plans et devis sont à l'examen du Conseil des bâtiments civils.

Le comte de Tournon, par personne interposée, a-t-il connaissance des conclusions du Conseil des bâtiments civils avant leur transmission au ministre de l'Intérieur ? On peut le croire puisque, le 17 septembre, il adresse une nouvelle lettre au ministère sur l'état du château et les projets de son utilisation. On lit en particulier :

« Les souterrains sont parfaitement sains et bien éclairés offrant de très bonnes dispositions pour le placement des ateliers...Le rez-de-chaussée était naturellement destiné à la chapelle, à l'infirmerie, aux logements des employés et à un dortoir. Enfin, le premier étage offrait un emplacement assez vaste pour y loger cent cinquante lits. Mais le nombre de deux cents détenues que cette maison ainsi disposée pour recevoir était trop inférieur aux besoins des départements environnants et l'économie commandait de porter au moins à Quatre cents le nombre de places. J'ai donc porté mes vues sur les moyens d'agrandir ce bâtiment. Dans mon rapport du 19 mars, j'ai indiqué comme le moyen le plus convenable l'exhaussement du château dans toutes les parties comprises entre les pavillons »

Le ministère de l'Intérieur reçoit le rapport du Conseil des bâtiments civils le 19 octobre. Ce rapport recommande qu'au lieu de surélever le château, il vaudrait mieux construire des ailes sur l'emplacement des ailes originelles. La quantité de lits pouvant être logés serait à peu près la même, avec une économie.

La construction de la conciergerie devrait être abandonnée.

N.D.E., fac similé du plan d'ensemble des aménagements projetés conservé aux archives départementales, intitulé :

« Explications des dessins couchés sous forme de plan par Jean-Jacques Briol gardien »

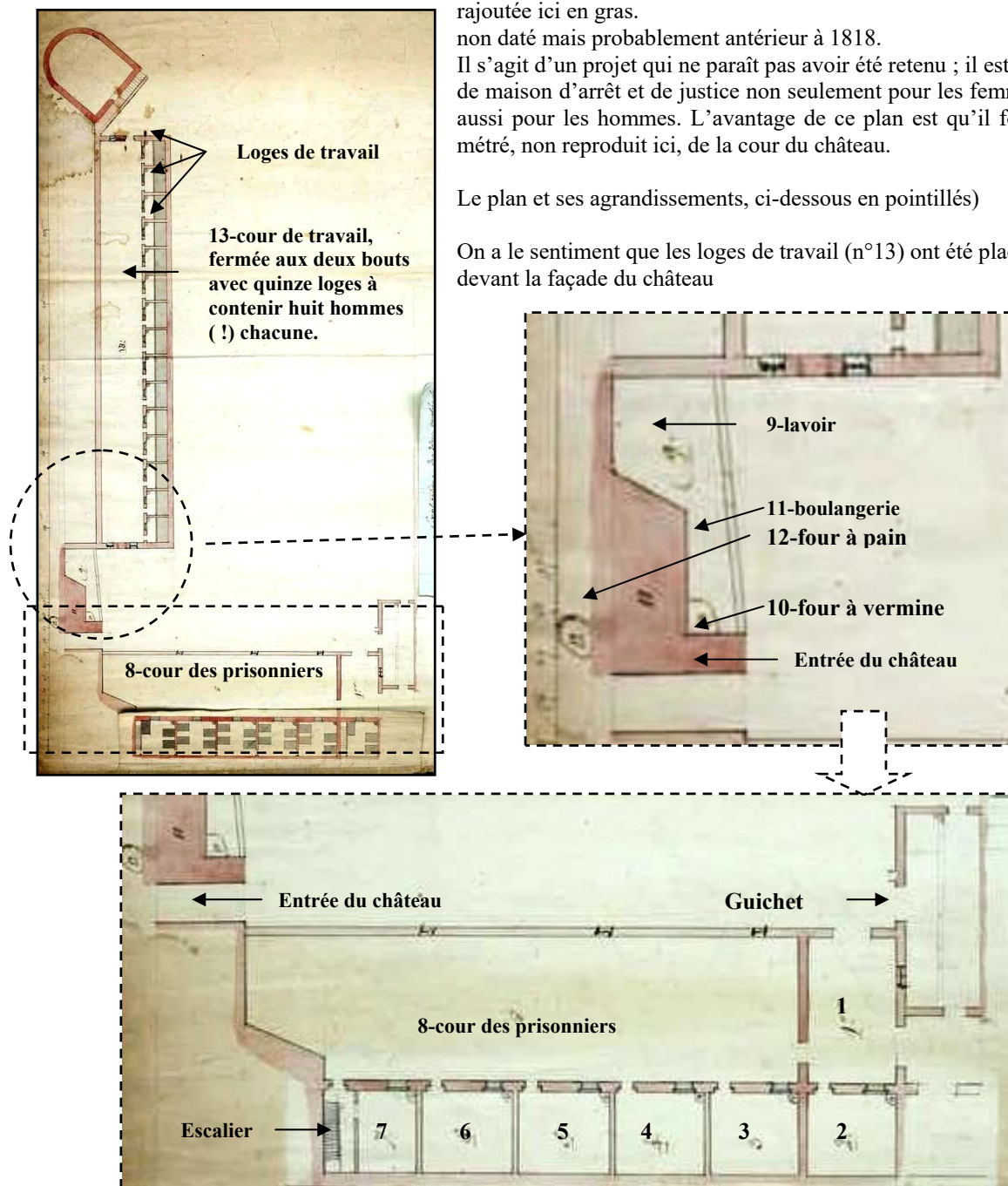
Cadillac 2 Fi 528, dimensions 550x720, La légende explicative se trouve sur une feuille collée sur le plan rajoutée ici en gras.

non daté mais probablement antérieur à 1818.

Il s'agit d'un projet qui ne paraît pas avoir été retenu ; il est question de maison d'arrêt et de justice non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes. L'avantage de ce plan est qu'il fournit un mètre, non reproduit ici, de la cour du château.

Le plan et ses agrandissements, ci-dessous en pointillés)

On a le sentiment que les loges de travail (n°13) ont été placées devant la façade du château



1-Première cour de l'intérieur du fort immédiatement après le guichet

2-Maison d'arrêt et de justice pour les femmes

3-Maison d'arrêt pour les hommes (sic)

4-Maison de justice pour les hommes (sic)

5-Idem

6-Idem

7-Idem puis l'escalier pour monter aux chambres

Le rapport de la Commission des bâtiments civils est transmis au ministère de l'Intérieur qui adresse sa décision au préfet de la Gironde le 5 novembre ; les termes de la lettre du ministre sont sans équivoque : refus d'exhausser le corps de logis principal, invitation à faire construire deux ailes sur l'emplacement des anciennes « *dans la hauteur du rez-de-chaussée* » ; abandon de la conciergerie.

Le nouveau projet, rapport et plans, est adressé le 2 décembre au ministère. Le préfet formule à nouveau son avis de construire la conciergerie en raison de l'existence de caves voûtées sous l'emplacement qu'il faudrait recouvrir de dalles en pierre dure.

Est-ce l'argumentation du préfet qui décide l'édification de la conciergerie malgré l'avis contraire du Conseil des bâtiments civils ? En l'absence de document officiel à ce sujet, acceptons l'interprétation. Le hideux édifice s'élève face à la noble façade. Le château perd ainsi un surcroît de sa majesté qu'agresse encore plus la banalité des ailes.

La vente a lieu en septembre 1818. L'acte est daté du 5 septembre : la vaste demeure est vendue au gouvernement français par devant Me Mathieu, notaire à Bordeaux. Les préliminaires avaient commencé en mai entre les représentants de la préfecture du département et Mondenard de Roquelaure, adjoint au maire de Bordeaux, fondé de pouvoir du comte de Preissac.

Un contrat avait été signé le 16 mai pour une promesse de vente au prix de cinquante mille francs.

L'autorisation d'achat avait été donnée le 25 juin, par ordonnance royale au château de Saint-Cloud. Aux termes de l'article 2, le château était destiné à une prison pour femmes condamnées à la réclusion et pour femmes condamnées à la correctionnelle pour un an et plus.

L'acte du 5 septembre désigne les propriétaires mitoyens : Mathelot au Nord-Est ; Vignes à l'Ouest ; Veuves Jobertie et Auger de Cuvilier au Sud Ouest ; - Dubois au Sud.

L'ordonnance royale précise les conditions de paiement :

5 000 francs	1 ^{er} juillet 1818
10 000 francs	1 ^{er} décembre 1818
5 000 francs	1 ^{er} juillet 1819
10 000 francs	1 ^{er} décembre 1819
10 000 francs	1 ^{er} juillet 1820
10 000 francs	1 ^{er} décembre 1820

Les 35 000 francs payables en 1819 et 1820 sont passibles d'intérêts au taux de 5%.

Les frais annexes honoraires, transcriptions, dépôt au greffe se sont élevés à 703,47 francs.

50 703,47 francs, tel est le prix de cette-vente pour une œuvre d'art magnifique, fille du talent et du génie français du XVIII^e siècle.

Pendant l'absence du comte de Preissac, certaines parcelles du château ont été louées à des cadillacs. Ces personnes s'étaient-elles installées de leur gré et cette situation a-t-elle été régularisée par la suite ? Aucune pièce d'archives ne subsiste à ce sujet. Une lettre datée du 24 décembre 1818 du maire de la ville, faisant suite à une lettre du préfet demandant que les pièces occupées soient libérées, donne les noms des personnes en cause :

- Arnaud Chauvet, pour vingt francs par an, dans les sous-sols ;
- J. Robert, pour trente francs par an, dans les sous-sols ;
- Aimé Sarlat, pour vingt francs par an, dans les sous-sols ;
- Louis Debraussons-Debrans, pour trente-deux francs par an, dans le rez-de-chaussée du pavillon ouest ;

- Françoise Bourguignon, pour vingt-quatre francs par an, dans le rez-de-chaussée du pavillon ouest ;
- Anne Lassime, à titre gratuit, dans le rez-de-chaussée du pavillon ouest ;
- Arnaud Lespérance, pour vingt-quatre francs par an, dans le pavillon nord ;
- Jean Espiot, gratuitement, dans le pavillon nord ;
- Elien Dandin, gratuitement, dans le fossé, entre château et jardin.

Le maire promet de faire libérer l'habitation dès que le préfet en manifestera le désir. Certains cadillacais reconnaîtront peut-être dans les noms révélés un de leurs ancêtres.

Les travaux commencent dès le début de l'année 1819 sous la direction de l'architecte Poitevin. Le ministère de l'Intérieur a ratifié le projet le 8 janvier pour un montant de 138 419,03 francs. L'adjudication pour la maçonnerie, la réfection des charpentes et leur couverture en tuile au prix de 104 713,32 francs est approuvé le 25 février.

Les travaux sont menés rondement et permettent l'aménagement des vastes salles dans un délai relativement court. La salle de bain, la buanderie, la boulangerie sont terminées à la fin de l'année 1821. A peu près à la même époque, deux réfectoires sont prêts, un au rez-de-chaussée, à l'extrémité de l'aile droite du corps principal, « *un autre entre la cantine et la cage de l'escalier qui descend aux cuisines.* » Il apparaît qu'en cette occasion, on découvre la splendeur des cheminées exécutées en pierre fine de Saintonge, seuls ornements des grandes pièces vides. Merveilleuse initiative : ces chefs-d'œuvre sont encagés ! Ils le resteront pendant plus de cent vingt ans.

La plupart des voyageurs du XVIII^e siècle, pas même Le Laboureur, ne les avaient distinguées, sauf l'auteur de « *Cadillacum, Vernacule Cadillac* » (édition de 1630, Amsterdam) qui en avait dénombré dix, et Abraham Goellnitz en 1643 qui en avait recensé vingt, mais, pour chacun d'eux, sans description exhaustive.

Dans le château de 1818, il en restait huit, quatre dans chaque partie latérale de l'édifice.

Il semble établi que l'architecte de ces cheminées n'est autre que Pierre Biard ; celui-ci aurait confié l'exécution aux architectes-sculpteurs Jean Langlois et Jean et Joseph Richier qui faisaient partie de son atelier parisien⁷⁰.

Le visiteur qui s'arrête devant ces superbes compositions, les quatre intactes de la partie latérale de l'ouest, les deux autres à peu près sans trop de blessures de la partie latérale du nord, est étonné par l'ampleur de chacune d'elles sur le mur où elles s'appuient entre plancher et plafond, près de sept mètres de hauteur sur une largeur de quatre à cinq mètres. Leur masse démesurée est un flamboiement de décors, de statues, de bas-reliefs, de ressauts, de figurines dans l'aura des marbres de couleurs incrustés.

A l'automne 1820, la moitié des travaux de transformation sont exécutés ; une lettre de Poitevin du 8 octobre en fait état et demande un acompte ; la lettre est accompagnée d'un relevé des dépenses réparties en quatre lots :

Maçonnerie	Sieur Laverin	65 122,98 francs
Charpente et couverture	Sieur Darqué	34 614,67 francs
Menuiserie, peinture, vitrerie	Sieur Baret	4 974,05 francs
Serrurerie	Sieur Tillet	1 765.58 francs
	Sous total	106 477,28 francs
Honoraires de l'architecte		5 324,00 francs
Acquisition du château		50 000.00 francs
	Total général	161 801,28 francs

⁷⁰ Joël Perrin, *Bulletin de la Société de l'Art Français*. Année 1976 pp 42-44.

Tel était le montant des sommes engagées pour l'achat et la conversion du château en octobre 1820.

L'obtention de chacun des chantiers se faisait par adjudication, avec des ristournes complémentaires consenties par l'artisan, non seulement pour les gros œuvres mais également pour les travaux d'entretien.

Le total des sommes engagées s'élevait progressivement, et c'est ainsi qu'une lettre du directeur de la prison de Cadillac au préfet de la Gironde le 28 février 1851 présente une estimation de la valeur du château⁷¹ :

Achat	50 000,00 francs
Dépenses de transformation	26 404"99 francs
Travaux d'entretien de 1841	26 404"99 francs
Total général	226 584,99 francs

Ces sommes paraissent dérisoires, avec un certain mépris, face aux deux millions d'écus dépensés par le duc d'Epéron pour faire construire sa demeure, quinze millions de francs or selon Charles Braquehay.

Une autre estimation, basée sur la surface occupée donnait un montant de 195 495 francs⁷².

Un inspecteur de la Direction de l'administration départementale ou un architecte du même service (le document est imprécis à ce sujet) adresse un compte rendu au préfet de la Gironde le 26 avril 1821 : les deux corps de bâtiment destinés à l'habitation sont terminés : on travaille actuellement aux planchers ; d'autre part, la conciergerie sera vraisemblablement achevée vers le 15 juin. La réception des détenues pourrait être prévue à l'automne.

Une autre lettre du 5 juin de la Direction de l'administration pénitentiaire départementale au préfet de la Gironde précise que les travaux seront bientôt terminés. La lettre précise les instructions au sujet de la fourniture du mobilier, de la literie, du linge et des vêtements⁷³.

Tous les meubles, lits, linge et vêtements seront apportés à Cadillac par quatre bateaux début mars 1822⁷⁴.

Toutefois, le 27 mars, l'inspecteur de la maison centrale de Cadillac avise le préfet que les travaux ne sont pas tout à fait terminés et une nouvelle lettre de l'inspecteur du 16 avril informe le préfet que le château ne peut recevoir encore les détenues ; il doit s'agir du gros arrivage puisqu'il semble, selon certains passage du texte, que quelques dizaines de prisonnières sont déjà présentes⁷⁵.

Le gros arrivage des captives dut avoir lieu dans la quinzaine suivante puisque, le 1er mai, il y avait deux cent onze détenues à Cadillac, dont seize malades quatre blessées, une convalescente⁷⁶.

Les années de 1818 à 1822 ont donc vu l'achat, l'aménagement du château de Cadillac et la venue des détenues. La souillure du monument est donc complète. Ce chef-d'œuvre architectural qui démontrait à quel épanouissement le génie français avait porté l'art et le talent de ses adeptes, est donc destiné à contenir une population féminine pour une expiation exemplaire accompagnée de souffrances extrêmes. Quelle humiliation pour une esthétique qui

⁷¹ AD 33, Dossier Y 88.

⁷² Idem.

⁷³ AD 33, Dossier Y 46.

⁷⁴ Idem.

⁷⁵ Idem.

⁷⁶ Idem.

s'était ouverte à la nouveauté et à la jeunesse, désormais livrée au domaine de l'abomination et de la peur !

N'y avait-il pas un autre avenir pour cette opulente structure mortifiée, après les amputations, les transformations, les dépouillements, les pillages, les saccages, que l'issue infâme illustrée par les grandes lettres incrustée sur la façade de la laide conciergerie :

MAISON CENTRALE DE FORCE ET DE CORRECTION !

La Renaissance, à son crépuscule, avait légué aux hommes un de ses plus beaux fleurons ; le siècle des Lumières vit l'agression impensable à l'époque ; le siècle suivant apporta l'outrage.

Désormais, le château va revivre, mais d'une vie en vase clos, malsaine, rythmée par le claquement des sabots de bois sur le pavé de la cour, sur les carrelages, sur les planchers, dans l'atmosphère triviale de centaines de femmes rejetées de la société, avec leurs mesquineries, leurs manœuvres surnoises, leurs violences sourdes, leurs souffrances exacerbées, leur paroxysmale libido inassouvie, dans l'odeur écœurante, toujours présente, des corps mal lavés, mélangée à celle des baquets de nuit et du remugle des pièces surpeuplées.

Addendum

N.D.E. : L'accueil au château de Cadillac du premier convoi de détenues⁷⁷

Les travaux avaient été lancés dans la précipitation au début de l'année 1819 pour une ouverture prévue en 1822, au moyen d'adjudications par appel d'offre au rabais examinés en Conseil de préfecture.⁷⁸ Ce Conseil était présidé par le Préfet en présence des conseillers en exercice Berthiez, Letellier et Castelnau assisté du secrétaire général et de l'architecte des bâtiments civils en exécution de l'arrêté du gouvernement du 19 ventôse an 11, relatif aux formes à suivre pour l'adjudication des Ponts et chaussées. Le dernier dossier, examiné le 1^{er} février 1819, concernait les travaux de charpente et couverture en tuiles creuses et ardoises remporté par Darqué avec caution Pujol qui sur une estimation de 40.821,60 francs avait proposé un rabais de 4.490,37 soit près de 11 %. L'architecte étant rémunéré sur la base de 2,5% du montant des travaux

Le rôle déterminant de l'Inspecteur

Bien plus que le Directeur, Boisson, l'Inspecteur, Jacques Galland-Alloard, a eu un rôle majeur dans l'installation de l'établissement pénitentiaire au château de Cadillac dont il avait été nommé Inspecteur, autrement dit gestionnaire un peu à la manière des intendants des lycées et collèges, avec compétence sur tout ce qui avait trait aux procédures administratives, comptables et financières. Il avait été auparavant Inspecteur-contrôleur de la maison centrale de détention et de déportation du Mont-Saint-Michel. Né à Genève en Suisse, le 11 septembre 1783, il avait reçu des « *Lettres de déclaration de naturalité* » par une ordonnance royale du 23 décembre 1817⁷⁹

Le 8 février 1822, l'Inspecteur avait écrit au Préfet, pour lui indiquer que l'établissement n'étant pas encore ouvert il en avait profité pour aller visiter la maison d'Eysses. C'était à l'origine une abbaye bénédictine près de Villeneuve-sur-Lot qui fut transformée par arrêté du 16 fructidor an XI (3 septembre 1803), en maison de réclusion pour dix départements. Quasiment première maison centrale ouverte en France, elle recevait à l'origine indifféremment les hommes et les femmes puis, à partir de 1822, les hommes uniquement, les femmes étant transférées à Cadillac⁸⁰. Ce fut l'origine du premier convoi de détenues vers Cadillac.

Tout en ne tarissant pas d'éloges très, sinon trop, appuyés sur le Directeur de la Maison d'Eysses, Jacques Galland-Alloard s'était alarmé du sort des enfants des détenues, soutenant que leur place n'est pas dans une prison.... Cette mise en garde n'aura pas suffi car le premier convoi de détenues arrivé à Cadillac le 4 avril 1822 à huit heures du soir, comportait des mères accompagnées de leurs enfants (11 au total). L'Inspecteur avait aussitôt demandé au maire de Cadillac de prendre les mesures nécessaires pour les faire reconduire par les marinières auprès des autorités de l'arrondissement d'Eysses et obtenir du préfet du Lot et Garonne leur admission dans des établissements « *où l'on puisse donner à ces enfants les soins qu'on doit donner à la jeunesse* »

En authentique professionnel, il développe ses idées sur le registre d'écrou et le livret individuel des détenues ainsi que sur les documents comptables nécessaires : brouillard de caisse, journal, grand livre !!!!

Le registre d'écrou

Son modèle de registre d'écrou proposé pour enregistrer les arrivées et départs des détenues, demeurera inchangé jusqu'à la fermeture de l'établissement 130 ans plus tard

⁷⁷ N.D.E., AD 33, Y 21.

⁷⁸ N.D.E. : Conseils de préfecture : organes juridictionnels administratifs mis en place en France par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) devenus Tribunaux administratifs par un décret-Loi du 30 septembre 1953. Le Préfet en assurait effectivement la présidence assisté de conseillers ; le secrétaire général faisant office de commissaire du gouvernement. Le conseil avait compétence pour traiter des litiges concernant les marchés publics et le contentieux fiscal.

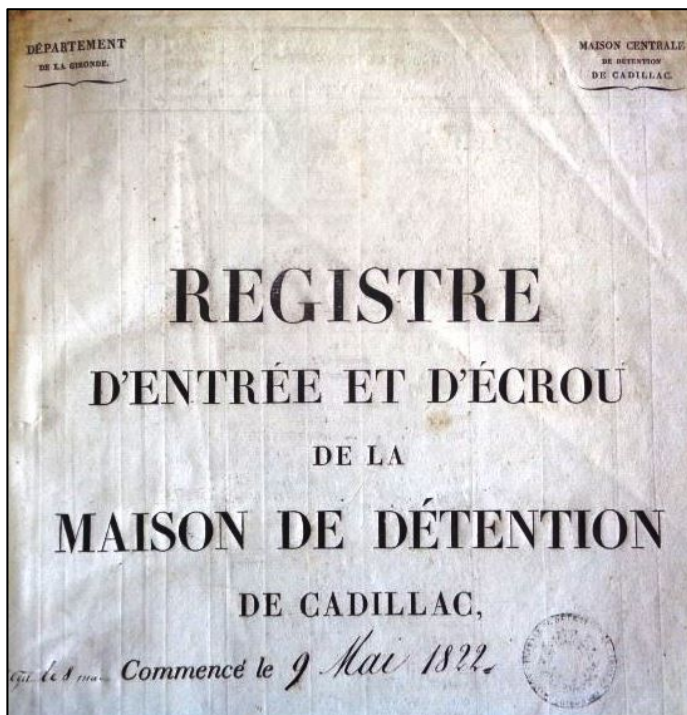
⁷⁹ N.D.E. : Bulletin des lois du royaume de France 7^e série, Paris, imprimerie royale tome 6, août 1818, n°3631, p 102.

⁸⁰ N.D.E. : Isabelle Brunet, *Établissements pénitentiaires de Lot-et-Garonne 1800-1940*, sous la direction de Martine Salmon-Dalas, directeur des Archives départementales, Agen 1998

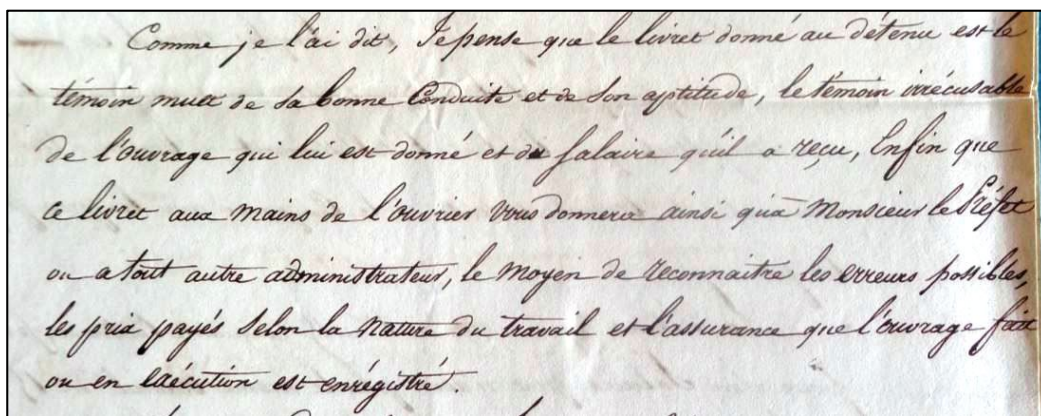
Le livret individuel

On lui doit, innovation importante, l'attribution aux détenues de livrets individuels consignnant les renseignements sur la nature des objets fabriqués, leur quantité, les dates de réalisations et les rémunérations induites pour éviter que ces éléments statistiques soient laissés à la libre initiative des entrepreneurs. Le total des mouvements inscrits sur ces fiches individuels devant correspondre au journal de masse correspondant aux flux financiers avec l'entrepreneur.

Il précisa au Directeur que dans sa lettre du 18 février au Préfet pour lui soumettre un projet de registre d'écrou il avait ajouté un modèle de livret identique à celui d'Eysses sauf que la partie laissée en blanc pour la désignation du travail était plus étendue. Dans son esprit le livret, témoin de la bonne conduite de la détenue et de son aptitude au travail devait également enregistrer le type d'ouvrage confié et le salaire donné et reçu. A St-Michel, il s'était fait, selon lui, une multiplication onéreuse pour l'entrepreneur, embarrassante pour les détenus et la comptabilité de l'établissement : il y avait les livrets de fileur en doux, fileur en fin, éplucheur, batteur, cardeur, tresseur bref, des livrets particuliers à chaque genre d'industrie. Il militait donc pour un livret unique et Delaville, Inspecteur général en administration centrale, l'avait encouragé lors de sa visite au Mt-St-Michel à faire un livre de masse pour n'avoir pas à recourir aux livres de l'entrepreneur.



Page de garde du premier registre d'écrou commencé le 9 mai 1822. Ce document est annoté « reçu le 8 », commencé « le 9 mai 1822 » mais le premier arrivage des détenues date du 4 avril précédent ce qui explique sans doute le caractère lacunaire des premiers enregistrements....



Extrait des commentaires de Galland-Alloard sur le livret individuel

Les documents comptables

Les documents comptables proposés témoignent de sa part de réelles compétences puisqu'il distingue le brouillard de caisse servi au jour le jour, le journal pour l'enregistrement chronologique des opérations et le grand livre destiné au un reclassement par nature des opérations.

Le rôle effacé du Directeur, Boisson, chevalier de la Légion d'honneur

A la même époque on trouve peu de trace d'interventions du Directeur si ce n'est le 14 mars 1822 une lettre au comte de Breteuil, Préfet du département de la Gironde, dans laquelle il demandait des fournitures pour le greffe telles que table et pupitre, chaises, cartons et cases, chandeliers et mouchettes, garnitures de cheminées, lanternes et réverbères, cloches pour la porte d'entrée et pour le service sans oublier des pavillons pour les jours de fête et, ajoutait-il en post-scriptum, quelques exemplaires du règlement. Cette lettre était parfaitement surréaliste : le directeur demandait l'équipement d'un greffe alors que celui-ci n'était pas encore construit, ni même prévu !

Le 27 mars 1822 l'Inspecteur écrivit au Préfet qu'il avait reçu seulement la veille à midi (donc le 26 mars) la lettre du 19 adressée au Directeur pour lui annoncer l'arrivée des détenues le 4 avril prochain. Cette entrée en matière mérite que l'on s'y attarde : fallait-il décidément une semaine pour acheminer une lettre du Préfet de Bordeaux à Cadillac ou doit-on considérer que le Directeur n'était pas à son poste ou pire encore aurait négligé d'en aviser aussitôt l'Inspecteur ?

Ce dernier annonce sans ambages que l'établissement n'est pas prêt à recevoir les détenues. Il propose de faire du réfectoire un dortoir et de placer le dortoir sous la chapelle !!! On en est encore là !!! Il signale que l'établissement est toujours sans greffe et lui sans logement tandis que l'architecte Poitevin se refuse à faire les travaux puisqu'ils n'ont pas été prévus et d'ailleurs comment seraient-ils payés ???

Arrivée des détenues

Comme prévu cependant, le 4 avril 1822, à huit heures du soir, Jacques Galland-Alloard accueille le convoi de détenues commandé par le sieur Laurié, gardien-chef de la maison centrale d'Eysses, et chef d'escorte chargé du convoi des femmes transférées de cette maison à celle de Cadillac. Il établit aussitôt un rapport constatant la remise de :

- 111,20 francs appartenant à diverses détenues désignées sur l'état remis par Laurié.
- Les bijoux désignés sur l'état.
- Un état des masses appartenant aux détenues et restées à Eysses suivant la lettre du directeur de cette Maison pénitentiaire.
- Un état nominatif des 204 détenues constatant, selon observations et certificats du médecin de la maison d'Eysses, que Vigneau Jeanne, Betheder Jeanne et Granier Jeanne sont restées à l'infirmerie à cause d'accidents qui ont empêché leur transport.
- Quant aux 11 enfants, le Préfet suivant les recommandations formulées auparavant par l'Inspecteur Galland-Alloard, avait expressément recommandé de n'admettre que les femmes seules et de renvoyer les enfants qui les accompagneraient, le maire avait donc été invité à prendre les mesures nécessaires pour les faire reconduire par les mariniers auprès des autorités de l'arrondissement d'Eysses pour obtenir du préfet du Lot et Garonne leur admission dans des établissements « où l'on puisse donner à ces enfants les soins qu'on doit donner à la jeunesse ».
- Le sieur Louis Hagry concierge de cette maison a la charge et garde duquel avons laissé les 204 détenues désignées.

Ce rapport est signé des concierges Hagry (Cadillac), Laurié (Eysses), Boisson (directeur) et Galland-Alloard (inspecteur).

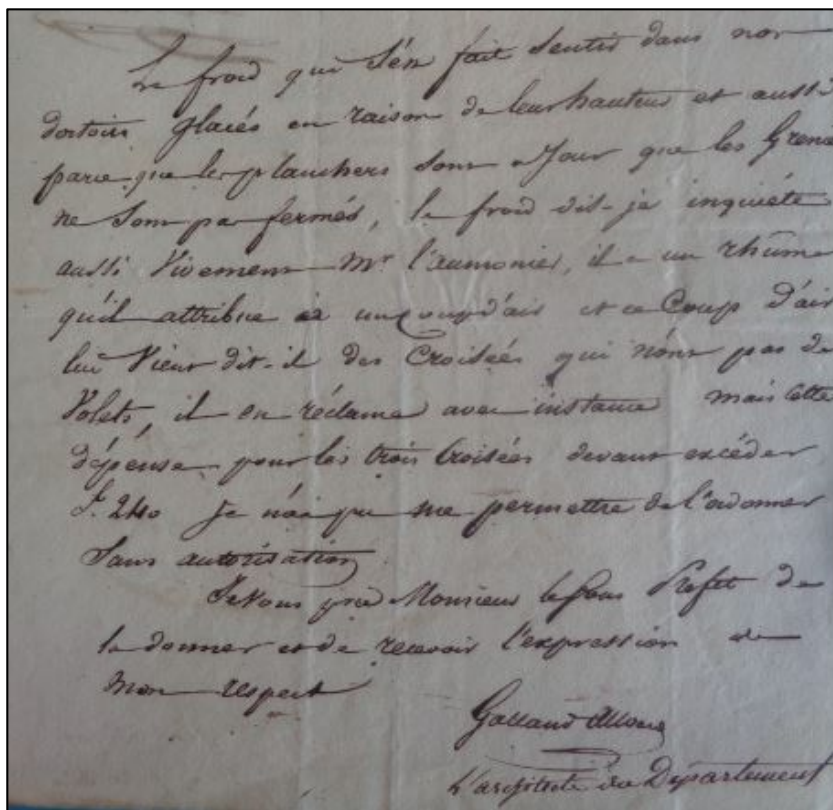
Faute de greffe pour accueillir les détenues, de local pour enregistrer leurs bagages et les dossiers individuels avec les extraits de jugement, et à défaut de registre d'écrou on peut imaginer les conditions d'accueil comme les réactions des détenues, qui plus est à 8 h du soir. On imagine sans peine l'appel réalisé à la nuit tombée dans le brouhaha et l'agitation.

L'établissement reçut le registre d'écrou avec 600 livrets individuels le 8 mai soit plus d'un mois après l'arrivée des détenues. L'envoi était accompagné d'une lettre du Préfet rappelant au Directeur la logique d'utilisation des livrets individuels et le soin qu'il convenait d'apporter à l'enregistrement des flux financiers afin d'éviter toute discussion entre détenues et entrepreneur. Il insistait également sur les livrets comme moyen de contrôler les notifications de l'entrepreneur et rappelait également la présence indispensable de l'Inspecteur tout au long de la procédure comme s'il avait quelques inquiétudes sur les rapports de l'Inspecteur et du Directeur compte tenu du relatif désintérêt de ce dernier dans la gestion de l'établissement.

En août 1822, l'installation des détenues n'est toujours pas terminée. Le 16, le Directeur écrit au Préfet qu'on lui annonce l'arrivée de deux femmes sur réquisitoire du procureur du Roi de la Réole. Or, les travaux sont loin d'être achevés....Il demande au Préfet de donner les ordres en conséquence pour éviter de refuser l'entrée aux condamnées qui seraient légalement conduites dans cette maison. Il craint, dit-il, la reproduction de scènes scandaleuses déjà observées s'il était forcé d'exécuter les travaux prévus alors que les pièces concernées étaient occupées.

Très pudiquement, il annonce l'accouchement de Marie Roux, devenue grosse précise-t-il depuis la condamnation et se « *dispense de faire d'autres observations à cet égard* » Vu la date d'arrivée de la parturiente, la responsabilité de Cadillac ne pouvait en effet être mise en cause.

Le 16 décembre 1822, l'Inspecteur se plaint encore auprès du Préfet de l'absence de volets aux fenêtres de sorte que les dortoirs sont gelés et ce d'autant que les planchers voient le jour et que les greniers sont mal fermés. L'aumônier se plaint d'avoir attrapé un rhume.....



Le froid qui s'en fait sentir dans nos
dortoirs glacés en raison de leur hauteur et aussi
parce que les planchers sont si hauts que les greniers
ne sont pas fermés, le froid dit-je inquiète
aussi vivement M^r l'aumônier, il a un rhume
qu'il attribue à un coup d'air et ce coup d'air
lui vient dit-il des Croisées qui nous manquent de
volets, il en réclame avec instance mais l'Etat
s'oppose pour les trois Croisées devant exécuter
L'Etat je n'ai pu me permettre de l'ordonner
sans autorisation
Selon grand Monsieur le Préfet de
la donner vous remerciant l'expression de
mon respect
Galland Alloué
Inspecteur du Département

N.D.E : Extrait de la lettre du 16 décembre 1822

date d'entrée	n° d'ordre	Nom et prénom	Ecroû signalement dernier domicile			Crimes et délits	Cours et tribunaux qui ont jugé	Arrêts		
1822 avril 4 à l'hôpital	1	Dinjean Mariette	née le	à Pamier	canton de	vols et recels	Cour criminelle de l'Arriège	1826		
			département de							
			habitant	à Mirepoix	canton de					
			département de							
			filles de							
			demeurant	à	canton de					
			département de							
			taille de 1 mètre		cheveux et sourcils					
			front	yeux	nez					
			bouche	menton	visage					
			teint	âgé de 21 ans	profession de					
			écrouée par	en présence du concierge qui en a pris garde et signé avec						
			(partie droite de la case matriculaire n°1)						durée de la peine	3 ans
Désignation des effets, valeurs, vêtements dont les détenues étaient porteuses à l'entrée et dont elles ont fait le dépôt : Une chemise, un habit, deux jupes, un tablier, un mouchoir, une paire de bas, une paire de souliers, une paire de boucles d'oreilles en or.										
Observations : 5 ans de surveillance										

1822 avril 4	2	Marty Catherine	née le : ne peut le dire	à : St-Surin	canton de : Mirepoix	Infanticide	Cour criminelle de l'Arriège	1826		
			département de:	l'Ariège						
			habitante à	La Bastide	canton de : Pouzina					
			département de	l'Ariège						
			filles de	Anne Masse	Jean Marty					
			demeurant	à : Mirepoix	canton de : dito					
			département de	l'Ariège						
			taille de 1 mètre	39	cheveux et sourcils : noirs					
			front : carré	yeux : noirs	nez : épaté					
			bouche : grande	menton : pointu	visage : plat					
			teint : bazané	âgé de : 34 ans	profession : domestique					
			écrouée par	en présence du concierge qui en a pris garde et signé avec						
			(partie droite de la case matriculaire n°2)						durée de la peine	2 ans
Désignation des effets, valeurs, vêtements dont les détenues étaient porteuses à l'entrée et dont elles ont fait le dépôt : Une chemise, un habillement, deux jupes, un tablier, un mouchoir, une paire de bas, deux mouchoirs une paire de souliers, une tabatière d'argent, trois bagues en or.										
Observations :										

N.D.E. : Fac-similé de la première feuille du registre d'écrou ci-dessus

Le registre d'écrou est un document pré-imprimé. Les annotations manuscrites figurent ici en gras et en italique. La première détenue est amenée à Cadillac le 4 avril 1822, son jugement est intervenu en 1826 soit près de 4ans plus tard ; condamnée pour vol et recels, à trois ans elle devait sortir en 1829 mais elle décèdera 1 an plus tôt. La deuxième inscrite le même jour, également jugée en 1826, pour infanticide, a été condamnée à deux

ans de prison, elle sera libérée à la date prévue. Les cases matriculaires sont signées d'un surveillant (Morin) et de l'Inspecteur (Galland Alloard).

N.D.E. : Fac-similé des bulletins de caisse

Report du mois précédent	180,05
Déposé au cours du mois	180,00
Total des recettes	361,05
Dépenses de juin	63,50
Reste en caisse au 1 ^{er} juillet	297,55
Somme égale	361,05

Au titre du mois de juin 1822

Il s'agit du plus ancien bulletin de caisse conservé aux archives départementales. Compte tenu du report du mois précédent on peut estimer que les détenues ont commencé leur activité en mai, le temps nécessaire à la conclusion des contrats avec le ou les entrepreneurs.

Au titre du mois de juillet

Recettes	
Report du mois précédent	5.207,29
Portion mise en réserve sur les produits des travaux	286,04
Total de la recette	5.493,33
Dépenses	
Masse payée à huit détenues mises en liberté	319,77
Reste en caisse	5.173,56
Dont :	
Masse acquise à la maison	7,36
Masse appartenant aux détenues	5.166,20

Cet état apparemment plus complet intègre semble-t-il les reports provenant de la Maison d'Eysses

Ateliers ou genres de Travaux	Nombre		Produit des travaux
	Détenues travailleuses	Journées de travail	
fileuses	130	3120	451,37
tricoteuses	24	576	119,05
brodeuses	16	384	53,32
couturières	11	264	62,8
employées	14	336	172,15
Totaux	195	4680	859,69

Etats annexes de juillet

195 détenues sur 204 sont déclarées en activités, les autres étant probablement malades. Les deux tiers (130) sont qualifiées de fileuses, activité ne nécessitant pas de savoir faire particulier. Ce sont les plus mal rémunérées avec les brodeuses (0,14 f par jour), viennent ensuite les tricoteuses (0,21) et les couturières (0,24) ; les employées, sans doute les plus instruites, se situant au sommet de l'échelle des rémunérations avec 0,51 francs par jour.

Le produit total des travaux (859,69 f) correspond à un tarif moyen journalier de 18,35 centimes. Il se répartit comme suit

1 ^{er} tiers aux détenues	287,61
2 ^e tiers en réserve	286,04
3 ^e tiers à l'entrepreneur	286,04
Total	859,69